

newsletter

Tissu urbain et société : 08 quelles politiques pour l'avenir ?

Le 8 mars de chaque année, le monde célèbre la Journée internationale de la femme. Nous commémorons ainsi les réussites des femmes et reconnaissons l'égalité entre les sexes et le droit des femmes au progrès et à la participation au développement politique, économique, social et culturel. Cette célébration, qui a son origine dans la lutte pour l'égalité menée par les femmes des pays industrialisés au début du xx^e siècle, a été officiellement reconnue et lancée par les Nations Unies lors de l'Année internationale de la femme en 1975.

Trente ans plus tard, en mars 2005, les États membres des Nations Unies et d'autres organisations internationales de l'ONU, y compris l'UNESCO, examinent à New York les progrès accomplis relatifs aux droits des femmes et à l'égalité entre les sexes depuis la quatrième (et dernière) Conférence mondiale sur les femmes à Beijing, Chine, 1995.

Le Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO, pour sa part, a initié depuis quelques années des projets de recherche-action, de sensibilisation du public et de développement des compétences afin de :

- Comprendre l'impact de la globalisation sur les conditions et les droits socio-économiques, politiques et culturels des femmes et identifier quels sont les possibilités et les obstacles qui ont un impact sur l'accès des femmes à la pleine jouissance des droits humains et du droit au développement.
- Examiner les institutions socioculturelles, les lois, les normes, les pratiques et les valeurs qui entravent l'égalité entre les sexes ou qui contribuent à perpétuer la



p. 3 **Éthique** Éthique et nanotechnologies / p. 5 **Entretien** Michèle Jean / p. 9 **Droits humains** La coalition internationale des villes contre le racisme • Soutien financier pour des enfants au Mali et au Niger / p. 11 **Sciences humaines** Dialogues philosophiques / p. 12 **Dossier : Questions urbaines** Le renforcement des capacités • Politique et gouvernance urbaine • Coopération internationale • Des politiques urbaines pour tous les citoyens / p. 22 **Démocratie** Irak: soutien aux médias / p. 23 **Transformations sociales** Migration sans frontières • L'UNESCO au cinquième Forum social mondial • Un service en ligne pour les décideurs • Une revue en ligne / p. 26 **Publications** / p. 27 **Info** Forum international sur les interfaces entre politiques et sciences sociales / p. 28 Agenda

→ violence contre les femmes, et identifier les politiques et les normes culturelles qui réduisent les disparités entre les genres et aident à atteindre l'égalité et le développement.

- Étudier comment les relations entre les sexes sont à la fois affectées par et impliquées dans les tensions mondiales et les conflits armés et promouvoir la participation active des femmes dans la résolution de conflits, la construction de la paix et la reconstruction.

En mettant en œuvre cette stratégie, SHS a développé plusieurs projets dont l'établissement d'un Centre de documentation pour les femmes palestiniennes à Ramallah. Ce Centre aura pour but principal de soutenir la promotion des politiques basées sur les recherches, et il aidera à institutionnaliser et à garantir les droits humains de la femme. Un centre de documentation similaire est à l'étude pour l'Irak.

Dans la Région des Grands lacs en Afrique, notre objectif principal est de promouvoir le rôle des femmes dans la construction de la paix dans des situations post-conflituelles. Il s'agit également d'examiner comment un nouvel ordre peut contribuer à leur autonomisation et à leur avancement.

Notre projet en Amérique latine et aux Caraïbes porte sur les femmes dans le domaine juridique. Nous examinons les facteurs qui déterminent la place et l'évolution des femmes dans les cours suprêmes de justice et nous cherchons à sensibiliser le public aux politiques d'action affirmative qui pourraient mener à la justice sociale et à l'égalité.

Un autre projet envisage le renforcement de programmes d'études sur les femmes dans les universités et centres de recherche en Asie. Le but est de faciliter la recherche qui tient compte des questions de genre, de la formulation des politiques et de l'application des programmes qui mènent à l'avancement des droits humains des femmes et de leur participation.

Cette contribution à la cause des femmes dans différentes régions du monde reflète une longue tradition à l'UNESCO. Depuis sa création, l'Organisation s'est concentrée sur la participation des femmes dans la vie publique et la nécessité d'éduquer les femmes et les filles à tous les niveaux afin de renforcer leur participation démocratique dans la société et dans le développement.

Nous dédions ce numéro de la Newsletter aux femmes, dont les luttes ont contribué à civiliser notre planète.

Pierre Sané
Sous-Directeur général
pour les sciences sociales
et humaines



© Tous droits réservés

La Newsletter de SHS est un bulletin d'information trimestriel qui présente divers aspects de l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dans le domaine des sciences sociales et humaines. Il est également disponible sous forme électronique (www.unesco.org/shs).

Les articles peuvent être reproduits à condition qu'ils soient accompagnés de la mention « reproduit de la Newsletter de SHS » en précisant la date, le numéro et, le cas échéant, le nom de l'auteur de l'article.
© UNESCO, 2004
ISSN : 1814-3008

Directeur de publication :
Pierre Sané
Responsable de rédaction :
Gillian Whitcomb
Assistants de rédaction :
Rosemary Wiltshire-Romero,
Simone Porges
**Conception graphique
et mise en page :**
Atelier Takavoir – Paris
assisté d'Anne Drezner
Impression : UNESCO

Éthique et nanotechnologies

ÉTHIQUE DE L'ENVIRONNEMENT : PROPOSITION D'ACTION INTERNATIONALE

L'UNESCO a entrepris une étude de faisabilité sur l'action internationale dans le domaine de l'éthique de l'environnement. L'étude doit dans un premier temps dresser l'état actuel de l'éthique environnementale et préparer des propositions d'action, dont l'élaboration d'une déclaration de principes éthiques en matière d'environnement. Afin d'établir directement le dialogue avec les interlocuteurs de la société civile concernés par cette question, SHS a organisé le 27 janvier 2005 un séminaire au Forum social mondial de Porto Alegre (Brésil). Cette réunion aura non seulement permis d'examiner un document d'orientation établi pour l'occasion, mais aussi de nouer des liens avec des acteurs majeurs de la scène internationale et de constituer un réseau. Les propositions doivent être présentées à la quatrième session ordinaire de la Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies (COMEST) qui aura lieu du 23 au 25 mars 2005 à Bangkok (Thaïlande). Elles seront ensuite soumises à la 33^e session de la Conférence générale de l'UNESCO. ¶

Simone Scholze,
s.scholze@unesco.org

Le débat international qui a lieu actuellement à propos des bénéfices et des risques des nanotechnologies soulève des questions éthiques, dont certaines concernent plusieurs technologies alors que d'autres sont spécifiques aux nanosciences.

L'UNESCO soutient des études afin de suivre les progrès scientifiques et technologiques, et d'anticiper les nouvelles questions d'ordre éthique.

Au 5^e Forum social mondial de Porto Alegre (voir p. 24), SHS a été invité à promouvoir la réflexion et la discussion au niveau international lors du séminaire organisé le 28 janvier 2005 par l'ONG brésilienne RENANOSOMA (réseau de recherche sur la nanotechnologie, la société et l'environnement), auquel participaient des intervenants de l'Union européenne, de l'université St. Lawrence (États-Unis), du Center for Responsible Nanotechnology (États-Unis) et du groupe ETC (Canada). Le séminaire était intitulé « Nouvelles technologies pour un nouveau monde : la nanotechnologie est-elle une solution ? ».

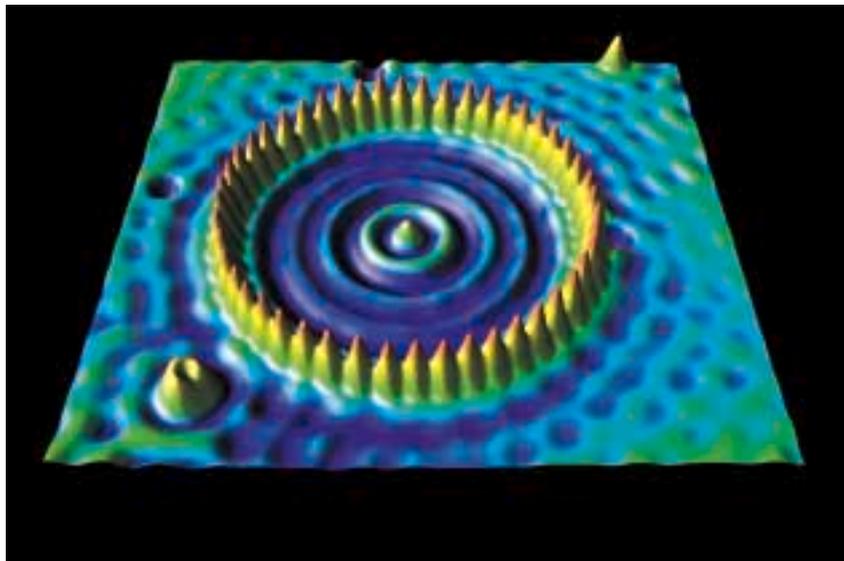
Le fait qu'une définition précise de la nanotechnologie fasse l'objet de controverses pourrait être plus positif qu'on ne le pense. À l'instar d'autres technologies émergentes, la nanotechnologie se situe

à la frontière de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée. Une notion courante est que la nanotechnologie est une recherche effectuée à l'échelle du nanomètre (10^{-9} mètres, soit un milliardième de mètre). Aux États-Unis, les chercheurs et les décideurs ont établi une définition plus fonctionnelle : « la nanotechnologie est la création de matériaux, dispositifs ou systèmes fonctionnels par le contrôle de la matière à l'échelle nanométrique, en exploitant de nouveaux phénomènes et propriétés (physiques, chimiques et biologiques) qui ne se manifestent qu'à cette échelle spatiale ».

Le plan de travail de SHS sur les nanotechnologies et l'éthique est sur le point d'être finalisé. En juillet 2005, un groupe d'experts sera constitué ; il aura pour mission d'étudier les questions éthiques liées aux nanotechnologies et les orientations potentielles d'une action internationale concertée. Le groupe de travail examinera l'état de l'art dans ce domaine et les possibles implications éthiques, et donnera des recommandations sur l'action que pourrait mener l'UNESCO – avec le comité consultatif COMEST – en matière d'éthique des nanotechnologies. ¶

Simone Scholze,
s.scholze@unesco.org
www.unesco.org/shs/ethics

© L'Oréal / D. M. Eigler, E. K. Schweizer





LA CONFÉRENCE ITINÉRANTE SUR L'ÉTHIQUE FAIT HALTE AU MEXIQUE

Le symposium « Vers une déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique », qui s'est tenu dans la ville de Mexico le 24 novembre 2004, a réuni environ 200 experts et membres du Colegio Nacional de México. Cette réunion fait partie du cycle de conférences itinérantes « L'éthique autour du monde », dont le principal objectif est de présenter les activités du programme de l'UNESCO sur la bioéthique et l'éthique des sciences et des technologies, et de débattre avec les spécialistes nationaux du projet de déclaration universelle sur la bioéthique. Le symposium s'est ouvert par la présentation des travaux de l'UNESCO dans le domaine de la bioéthique et de l'éthique des sciences et des technologies, suivie d'un exposé sur le processus d'élaboration de la déclaration.

Ensuite M^{me} Michèle Jean, présidente du Comité international de bioéthique (CIB), a présenté le rôle du CIB dans la préparation du projet, en soulignant qu'il s'agit d'un processus complexe mais extrêmement constructif. Au cours de la deuxième partie du symposium, d'éminents experts mexicains ont exprimé leur avis sur la troisième ébauche de texte de la déclaration universelle. Ces interventions ont été suivies d'un intense débat ouvert au public, avec pour modérateur M. Martínez Palomo, membre du CIB. La confrontation des différents points de vue aura permis d'analyser et de définir plus clairement la portée, les termes et l'application future de la déclaration. ¶

Simone Scholze,
s.scholze@unesco.org
www.unesco.org/shs/ethics

MOSCOU ACCUEILLE DEUX RÉUNIONS SUR L'ÉTHIQUE

Dans le cadre des réunions régionales d'experts en enseignement de l'éthique organisées par la Division de l'éthique des sciences et des technologies, une conférence s'est tenue à Moscou les 19 et 20 janvier 2005. Il s'agissait de présenter différents programmes d'enseignement sur l'éthique des sciences et des technologies, de jeter les bases d'un réseau de professeurs d'éthique et de préparer une coopération future, y compris pour la création d'un programme international d'éthique.

La conférence, qui a rassemblé des experts de sept pays – Arménie, Biélorussie, Géorgie, Lettonie, Lituanie, Russie et Ukraine – a une importance historique, puisque c'est la première fois depuis la perestroïka que des professeurs d'éthique de la région se réunissent.

La conférence a été suivie le 21 janvier par une réunion consultative régionale sur la bioéthique, présidée par le professeur Boris Yudin. L'UNESCO a présenté ses activités dans ce domaine et son projet d'élaboration d'une déclaration de normes universelles en matière de bioéthique (voir page 5). Pour faciliter la discussion, la quatrième ébauche de texte de la déclaration avait été traduite en russe. Le débat s'est prolongé toute la journée, avec la participation

active de tous les experts. À la fin de la réunion, ces derniers se sont félicités qu'un tel échange d'idées ait pu avoir lieu et ont approuvé la préparation de la déclaration universelle. ¶

Judit Sándor, j.sandor@unesco.org

SESSION EXTRAORDINAIRE DU CIB

Le Comité international de bioéthique (CIB) a tenu le 28 janvier 2005, au Siège de l'UNESCO, une session extraordinaire pour mettre au point l'avant-projet de la déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique, qui sera soumis à l'adoption de la Conférence générale en octobre 2005. La session, présidée par M^{me} Michèle Jean, présidente du CIB, a eu lieu au lendemain de la clôture de la quatrième session du Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB) et de la session conjointe du CIB et du CIGB, qui se sont tenues du 24 au 27 janvier 2005. S'adressant à la session extraordinaire du CIB, le Directeur général de l'UNESCO, M. Koïchiro Matsuura, a dressé un bilan des travaux accomplis par le CIB, avant de rappeler que le projet de déclaration avait pour but d'établir des principes et des procédures permettant d'orienter les législations et les politiques des États membres dans le domaine de la bioéthique. ¶

www.unesco.org/shs/bioethics

Michèle Jean : l'élaboration d'une déclaration

Michèle Jean, ancienne sous-ministre de la Santé du Canada (1993-1998), est présidente du Comité international de bioéthique de l'UNESCO. Cette historienne de formation, qui accumule une expérience importante dans le domaine de l'éthique des sciences, notamment en tant que membre de l'Institut international de recherche en éthique biomédicale (IIREB), nous parle ici du développement de la bioéthique et de la dernière initiative lancée par l'UNESCO dans ce domaine : l'élaboration d'une déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique.

La bioéthique est une discipline relativement nouvelle qui a beaucoup évolué. Quel était sa visée initiale ?

Au tout début, la bioéthique cherchait à couvrir tout ce qui concerne les sciences de la vie, aussi bien l'environnement, les animaux, etc. Avec le temps et avec l'usage – particulièrement son application aux États-Unis –, on a vu le champ se fixer sur le biomédical, c'est-à-dire sur la relation patient-médecin et aussi, avec l'invention des nouvelles technologies, sur les problèmes relatifs à la prise de décision de la profession médicale. Quand doit-on, par exemple, cesser de maintenir artificiellement en vie des gens en état de mort cérébrale ? Les nouvelles technologies ont posé aux médecins un certain nombre de questions pour lesquelles ils n'avaient pas de réponses. Des questions auxquelles la philosophie, à cette époque, ne répondait pas.

Aujourd'hui, elle couvre aussi d'autres domaines...

Au fil des années, cette bioéthique, centrée sur le biomédical, s'est élargie en intégrant les sciences sociales – droit, anthropologie, sociologie, etc. – afin de pouvoir examiner des problèmes liés notamment au développement de la génétique et à la génomique. Il y a là des questions qui ne concernent pas uniquement la relation patient-médecin ou même le système de santé. Par exemple : les tests d'ADN dans le cadre d'une enquête criminelle. De plus, si on aborde certaines questions de santé publique avec différentes communautés culturelles, on est souvent confronté à des problématiques qui relèvent à la fois de l'anthropologie et de la médecine. C'est pourquoi on associe de plus en plus les sciences sociales à la bioéthique.

Comment définissez-vous la bioéthique ?

Je vous donnerai une définition opérationnelle. Pour moi, la bioéthique couvre trois secteurs. Premièrement, la partie clinique, qui inclut les questions relatives à la recherche clinique, l'épidémiologique, la relation patient-médecin, etc., auxquelles sont souvent confrontés les comités d'éthiques des hôpitaux. Deuxièmement, le champ de la recherche fondamentale qui s'est beaucoup élargi ces dernières

Entretien



© UNESCO / M. Ravessard

années avec la biologie moléculaire, la pharmacogénomique, les nanosciences et la génomique. Troisièmement – et je trouve cela très important –, la bioéthique couvre tout ce qui concerne l'élaboration des politiques publiques de santé. Les secteurs clinique ou de la recherche fondamentale dépendent de l'allocation de ressources, c'est-à-dire de l'action des décideurs et des autorités politiques. On doit trouver une façon de les mettre à contribution dans ce champ de la bioéthique. Quand vous prenez ces trois champs-là, vous avez de grands défis. Comment concilier les intérêts de l'individu – le patient mais aussi un individu impliqué dans une recherche en génétique des populations – avec les intérêts de la collectivité ?

Le Comité international de bioéthique (CIB), que vous présidez, a reçu le mandat d'élaborer un instrument sur des normes universelles en bioéthique. À qui s'adressera cette déclaration ?

La déclaration veut fournir un cadre de travail qui pourra inspirer les États lorsqu'ils vont mettre en place leurs politiques, leurs législations, leurs lignes de bonne conduite et leurs codes d'éthique. C'est un instrument qui doit aider les pays à élaborer leurs propres documents et instruments adaptés à leurs cultures, à leurs traditions, etc. Le défi, c'est de ne pas tomber dans le relativisme culturel. De produire un cadre qui soit cohérent mais qui puisse, en même temps, servir à tous les États membres de l'UNESCO.



→ Pourquoi avons-nous besoin de repères universels ?

Nous en avons besoin parce la science est de plus en plus universelle. Par exemple, les équipes scientifiques sont souvent composées de chercheurs venant de différents pays. Et puis, il y a eu des abus. Le but de la déclaration est de dire : la science est importante, la recherche est importante, et les systèmes de santé sont importants, mais nous voulons que tout se fasse d'une façon intègre et claire dans le respect de l'individu et des groupes impliqués.

En fournissant ce cadre, nous voulons que les scientifiques, les professionnels de la santé et des sciences sociales puissent intégrer les dimensions éthiques dans leur pratique. Que la bioéthique ne soit pas secondaire, mais fasse partie des paramètres qui déterminent la *qualité* d'un projet, d'une intervention ou de la relation patient-médecin. À une époque où on parle de plus en plus de mondialisation et de globalisation, il faut aussi d'une certaine façon *mondialiser* l'éthique et se fixer des points de repère communs.

Prenez, par exemple, un pays où il faut passer par un comité d'éthique ou de bioéthique et respecter une certaine réglementation pour mener à bien un projet scientifique. Pour contourner ces contraintes, il suffit aujourd'hui de transférer ce projet dans un pays ne disposant pas du même cadre ! Dans certains pays en développement, des chercheurs d'autres pays peuvent collecter des informations précieuses – notamment de l'ADN – qui vont être exploitées et utilisées pour déposer des brevets, sans que le pays « donateur » n'ait aucune retombée.

Le texte de la future déclaration dans sa forme actuelle s'articule autour d'une série de principes fondamentaux, au premier rang desquels figure le principe de la dignité humaine. Peut-on vraiment définir ce principe ?

Cette notion est très complexe et je ne crois pas que nous arriverons à donner une définition précise. La dignité humaine peut prendre des formes diverses dans différentes cultures. D'autres avant nous ont tenté de le faire et on arrive toujours à des solutions qui ne permettent pas que ce principe garde son universalité.

Alors, quel est son intérêt ?

La dignité humaine est une notion qu'on retrouve dans plusieurs textes internationaux, notamment dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, et chez certains philosophes comme Kant. Dans le fond, ce principe a pour avantage de mettre en avant une *vision* de l'humain. Si on ne prend pas en considération la dignité humaine, à quoi bon parler de principes comme l'autonomie ou le consentement informé ? La dignité humaine

englobe plusieurs choses comme un certain respect, une certaine tolérance, etc. Je pense que cette notion constitue une vision ou un objectif vers lequel on doit tendre, qui permet d'établir un certain nombre d'autres principes que l'on peut par contre définir plus clairement.

Cette approche pluraliste ne risque-t-elle pas d'affaiblir l'instrument ?

De fait, il ne faut pas tomber dans un relativisme culturel, où tout est dans tout et où on peut faire n'importe quoi au nom de la diversité culturelle. C'est pourquoi nous précisons dans la déclaration que l'on ne doit pas porter atteinte aux valeurs de justice, de dignité humaine et des droits de l'homme au nom de la diversité culturelle. Rien de ce qui est mis en œuvre ne doit aller contre les principes généraux et fondamentaux que nous définissons. Mais on peut – dans la façon de fonctionner, dans les relations avec la spiritualité et la religion – procéder de différentes manières pour mettre en œuvre ces mêmes principes.

Le principe de la solidarité occupe également une grande place dans la déclaration. Qu'est-ce que la déclaration vise à ce sujet ?

Avant de nous atteler à cette déclaration, nous avons déjà produit un rapport sur la solidarité et la coopération internationale. Dans tous les rapports et les avis du CIB – parce que nous ne produisons pas seulement des déclarations – nous faisons appel à ce principe. Il a de nombreuses implications tant dans les systèmes de santé que dans le domaine de la santé publique et dans la recherche.

La solidarité vaut par exemple pour le partage des résultats de la recherche. Il faut faire en sorte que les données recueillies dans certains pays ne puissent pas être exploitées sans que ces derniers profitent des retombées. On peut trouver de nombreuses façons de partager les bénéfices. Notamment à travers la publication des recherches ou la mise en place de mécanismes de partage des ressources et d'allocations qui prennent en compte les besoins des pays qui manquent par exemple de vaccins. Vous avez des pays qui sont actuellement démunis sur le plan des soins et de l'accès aux médicaments pour certaines maladies comme le SIDA, alors que dans d'autres pays on parle déjà de transhumanisme et des différentes façons de modifier l'humain ! Il est très important à l'heure actuelle d'introduire plus d'équité dans ces domaines. Il s'agit d'une question fondamentale de solidarité et de partage de la richesse, non seulement sur le plan financier, mais aussi sur le plan des ressources intellectuelles et des transferts de technologies.

➔ L'UNESCO et la bioéthique : vers des normes universelles

L'UNESCO a créé le *Comité international de bioéthique* (CIB) en 1993, et l'a mandaté, alors qu'il n'avait pas encore de structure formelle, d'élaborer une déclaration sur le génome humain et les droits de l'homme. La Déclaration sur le génome humain et les droits de l'homme a été préparée par le CIB et adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en 1997, puis approuvée par les Nations Unies en 1998.

En 1998, le CIB a été doté d'une structure formelle avec des statuts, des règlements et des processus de travail. Cette même année a été établi le *Comité intergouvernemental de bioéthique* (CIGB) composé des représentants de 36 États membres de l'UNESCO. Ces deux Comités coopèrent afin de produire des avis, des recommandations et des propositions qui sont soumis au Directeur général de l'UNESCO pour ensuite être considérés par les organes représentatifs de l'Organisation.

En 2003, la Déclaration internationale sur les données génétiques humaines a été adoptée. En même temps, le CIB et le CIGB ont reçu le mandat d'élaborer un instrument sur des normes universelles en bioéthique. Ce projet, qui portera sur l'humain – comme sujet moral ayant des responsabilités vis-à-vis des animaux, de l'environnement et de la biosphère – sera soumis à la Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2005.

Un des buts de la déclaration est d'empêcher la stigmatisation et la discrimination de la personne ou d'un groupe de personnes sur la base de ses caractéristiques physiques, mentales, sociales et génétiques. Est-ce que vous pouvez donner des exemples récents de cas où les progrès accomplis par les sciences ont débouché sur un tel risque ?

De nouveaux risques sont apparus notamment avec le développement de la génétique. Par exemple, si vous étudiez la « susceptibilité » à certaines maladies dans une population donnée, il y a un risque de stigmatisation de secteurs de cette population. Les personnes qui sont plus susceptibles que les autres de développer une maladie en raison de leurs caractéristiques génétiques vont peut-être se voir refuser un emploi ou ne pourront pas souscrire à une assurance parce qu'il est probable qu'à un moment donné dans leur vie ils vont être malades. Comment faire en sorte que, d'une part, la recherche épidémiologique – qui peut bénéficier de l'étude des données génétiques des populations – puisse avancer, et, d'autre part, s'assurer que ceci ne mène pas à la stigmatisation des individus ?

Vous avez aussi la question des dimensions collectives du consentement par exemple. Si vous décidez de faire un test d'ADN, ceci va peut-être révéler certaines susceptibilités dans votre famille et avoir des retombées sur elle. En même temps, il ne faut pas tout « génétiser » parce que l'individu est fait de génétique, mais aussi de phénotypes, de l'éducation qu'il reçoit et de son environnement...

Le projet de la future déclaration souligne que les progrès de la science devraient toujours tendre à promouvoir le bien-être des individus et de l'espèce humaine dans son ensemble. Est-ce que l'on ne peut pas s'imaginer des cas où les intérêts de l'individu et de la communauté sont contradictoires ?

Le grand défi de la bioéthique consiste justement à essayer de parvenir à un équilibre entre ces intérêts. Un exemple : si vous avez un médicament qui coûte 20,000 dollars par an et par personne dans un système de santé publique financé par l'État, vous allez peut-être être contraint de décider de ne pas subventionner ce médicament parce qu'il est trop coûteux et que cela va nuire à l'ensemble du système. Il y a des intérêts de la collectivité qu'il faut mettre en balance avec les intérêts d'un individu. J'ai moi-même travaillé sur la question des compensations pour l'hépatite C au Canada lorsque j'étais Sous-ministre de la Santé. Nous étions confrontés au problème de savoir s'il fallait aider financièrement les personnes atteintes de cette maladie, dont certaines l'avaient peut-être attrapée à cause d'une erreur de l'État et d'autres, pour des raisons différentes. Faut-il à ce moment compenser tout le monde et créer un précédent qui mettra en péril votre système de santé ? Il y a des choix difficiles à faire quand on est dans l'administration. La bioéthique permet de guider ces choix.

Et sur une question comme celle que vous venez d'évoquer, comment la déclaration aurait-elle pu aider à trancher ?

Lorsqu'on parle d'agir pour le bien de la personne ou des personnes, la déclaration ne va pas nécessairement trancher parce que le niveau d'acceptabilité social n'est pas le même partout. Mais nous espérons fournir un cadre qui va permettre, lorsqu'on analyse ces questions, de prendre des décisions qui sont les meilleurs possibles dans les circonstances données en s'appuyant sur les principes fondamentaux et dérivés de la déclaration.

La déclaration a introduit certains principes nouveaux ou émergents comme le principe de la responsabilité, de l'*accountability*. Quel est l'intérêt de ce principe ?

Ce principe est particulièrement important dans le contexte actuel face aux avancées de la science. Il touche à toute la question de l'intégrité des scientifiques et de leur responsabilité, mais aussi à la responsabilité des individus. On n'en parle pas souvent, mais comme individus dans la société nous avons aussi une certaine responsabilité en ce qui concerne notre santé, la manière de nous comporter, de nous alimenter et de vivre, pour ne pas nuire au système de santé et à nos concitoyens. On dit souvent « ma liberté s'arrête où commence la vôtre », c'est là une question d'équilibre.



« (...) il faut aussi d'une certaine façon mondialiser l'éthique et se fixer des points de repère communs. »

→ **Les principes procéduraux constituent une des nouveautés introduites par le texte. En quoi consistent-ils ?**

À côté des principes fondamentaux et dérivés, nous avons aussi essayé de définir un ensemble de principes dits « procéduraux ». Ceux-ci constituent dans le fond un ensemble de valeurs qui vise à déterminer certaines façons de fonctionner afin d'appliquer au mieux les principes fondamentaux et dérivés. Ils portent sur des principes comme l'honnêteté et l'intégrité, la transparence et l'ouverture et sur certaines méthodes rationnelles utilisées par les scientifiques. En tant que scientifique, vous pouvez dire « je suis juste », mais peut-être que vous n'êtes pas transparent, peut-être que vous n'expliquez à personne ce que vous faites, peut-être que vous n'avez pas prouvé que vos informations scientifiques sont complètes, etc. Donc c'est au niveau de la mise en œuvre des principes fondamentaux et dérivés qu'on a fait cette classification de principes procéduraux.

Ces principes restent d'ordre très général. Est-ce que vous ne craignez pas que la déclaration devienne une simple énonciation de bonnes intentions ? Quelle est son utilité réelle ?

La déclaration recommande aussi des mesures assez concrètes, comme l'établissement des comités d'éthiques, d'un débat public, etc. Sur toutes ces questions, il faut qu'on engage des débats publics et qu'on établisse un dialogue avec les scientifiques et la société civile, pour voir jusqu'où on veut aller et comment on peut fonctionner. Tout ceci est très concret – il faut avoir des comités d'éthique, il faut avoir des programmes d'éducation en éthique pour les scientifiques et les professionnels de la santé, il faut développer des programmes de conseil génétique... Pour ce qui est de l'UNESCO, elle va développer des procédures de mise en œuvre de la déclaration, des processus d'évaluation et de *monitoring* – tout cela va donner vie à la déclaration. L'UNESCO envisage également de soutenir l'établissement de banques de données qui permettront de savoir ce qui se passe dans certains pays et d'aider d'autres pays à développer leurs propres capacités en s'appuyant sur des exemples pratiques de ce qui se passe ailleurs.

Dans son préambule, le texte de la future déclaration fait référence à toute une série d'instruments qui constituent des acquis en matière de droit international. Étant donné que cette déclaration va être soumise à l'approbation des États membres, est-ce qu'il n'y a pas là un risque de voir tous ces acquis remis en cause ?

Les instruments mentionnés dans le préambule ont déjà été adoptés et ne peuvent pas être remis en cause en tant que tels. Je trouve utile d'avoir un rappel de ces instruments parce que les personnes qui vont utiliser cette déclaration ne les connaissent pas toujours, ne serait-ce que parce qu'ils travaillent dans des secteurs très différents. Maintenant, est-ce que la déclaration elle-même va aller en deçà de ce qu'il y a dans le préambule ? J'espère que non ! C'est sûr que l'examen par les États membres – j'ai pu le constater dans le cas de l'adoption de la Déclaration sur les données génétiques humaines – va amener certains à réagir en fonction de ce qui se passe dans leur pays, en fonction de leur propre législation et forme de gouvernement. Donc il peut arriver parfois que certaines interventions veuillent aller en deçà des instruments mentionnés dans le préambule, mais il y a toujours d'autres pays pour s'y opposer. En général, les États démontrent beaucoup de bonne volonté parce qu'ils veulent que ce travail soit utile et que la déclaration soit utilisable au niveau national et international. La déclaration ne devrait pas être une coquille vide.

Cette déclaration a pour vocation d'établir des principes éthiques qui permettent d'encadrer les progrès scientifiques récents. Est-ce qu'il est vraiment possible de créer des normes qui suivent la rapidité de l'évolution scientifique ?

C'est sûr que la science se développe à très grande vitesse, mais à mon avis c'est justement pour ça qu'il faut élaborer cette déclaration. En outre, il est prévu que la déclaration devrait être revue ultérieurement à la lumière des progrès de la science et que certaines dimensions, qui ne seraient peut-être pas couvertes, pourraient faire l'objet d'autres travaux. Effectivement, certains domaines de la science, comme par exemple la génétique, se sont énormément développés au cours de ces dernières années. Il y a certains codes d'éthique qui n'en parlent pas et qui méritent maintenant d'être revus. Mais je ne crois pas qu'il faut renoncer à avancer juste parce que la science va trop vite. Au contraire, il faut, je crois, continuer à développer et maintenir des cadres qui puissent être utiles. Lorsqu'on a un bon cadre, on peut au fur et à mesure – notamment à travers des rapports et des avis – suivre l'évolution et faire les ajustements nécessaires. Il ne faut pas non plus oublier que la bioéthique doit s'appuyer sur un cadre scientifique adéquat et ne pas se prononcer sur des perceptions non fondées. ¶

Propos recueillis par **Jeanette Blom**, j.blom@unesco.org

La Coalition internationale des villes contre le racisme

PARTENARIAT ENTRE LES AGENCES DU SNU SUR LA THÉMATIQUE DES DROITS HUMAINS

L'UNESCO a continué d'assurer en 2004 la présidence du groupe transversal inter-agences « *Droits humains / genre* » créé au Mali en 2002 dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Ce cadre de concertation aura permis de dégager des synergies entre certains projets de l'UNESCO et de plusieurs autres agences du Système des Nations Unies (SNU) inscrits dans les domaines de la promotion des droits humains et de la bonne gouvernance.

C'est donc conjointement que l'UNICEF, le PNUD et l'UNESCO ont organisé, en novembre 2004, un atelier qui aura permis de former les principaux acteurs du CSLP (Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté) ainsi que des représentants de la société civile et du SNU à l'approche basée sur les droits humains.

Suite à cette formation, les mêmes participants se sont retrouvés au sein d'un atelier d'analyse du CSLP, ce qui aura permis de jeter les premiers jalons d'une relecture de ce document, prévue courant 2005. Le partenariat PNUD/UNESCO/UNICEF devrait se voir reconduire au cours de cette année. ¶

Marie de Coune m.de-coune@unesco.org
et Firmin Matoko, f.matoko@unesco.org



L'initiative pour la création d'une *Coalition internationale des villes contre le racisme*, qui a été lancée en mars 2004 par l'UNESCO, a vu l'inauguration de la première Coalition régionale le 10 décembre 2004 : la *Coalition européenne des villes contre le racisme et les discriminations*. L'initiative vise à créer un cadre mondial concret pour la lutte contre le racisme sous toutes les formes, en construisant un réseau de villes intéressées par l'échange d'expériences et d'expertises. Elle est d'abord lancée à l'échelle régionale afin de mieux prendre en compte les spécificités et les priorités de chaque région du monde. C'est lors de la Quatrième Conférence européenne des villes pour les droits de l'homme à Nuremberg (Allemagne) du 9 au 10 décembre 2004, qui a réuni des représentants de 140 villes, que la Coalition européenne a été lancée.

Quinze villes – Badalona, Barcelone et Madrid (Espagne) ; Gap, Lyon, Paris et Pontault-Combault (France) ; Bologne, Pescara et Santa Maria Capua Vetere (Italie) ; Londres (Royaume-Uni) ; Erlangen et Nuremberg (Allemagne) ; Sarajevo (Bosnie-Herzégovine) ; Stockholm (Suède) – ont déjà signé la déclaration d'intention. Après approbation par les instances municipales, elles rejoindront ce réseau dont le Plan d'action en dix points a été développé par une réunion d'experts en juillet 2004.

D'autres villes ont manifesté leur intérêt et devraient rejoindre prochainement la Coalition. Dans le développement de ce projet, l'UNESCO a établi des liens de coopération avec les Cités et gouvernements locaux unis (UCLG).

En 2005 et 2006, l'UNESCO initiera les coalitions suivantes : Amérique latine & Caraïbes, Afrique, Amérique du Nord, Asie & Pacifique, Pays arabes. En 2007, enfin, devrait se constituer la Coalition internationale, par la réunion de toutes les régions. ¶

Juliane Schiel et Serguei Lazarev, s.lazarev@unesco.org
www.unesco.org/shs/villescontreracisme

↳ Un plan d'action en 10 points

Les municipalités signataires de la Coalition s'engagent à intégrer dans leurs stratégies et programmes d'action municipaux tout ou partie du Plan d'action et d'y consacrer les ressources humaines, budgétaires et matérielles nécessaires à son exécution réelle.

Le Plan couvre les dix points suivants :

1. Pour un renforcement de la vigilance contre le racisme.
2. Évaluer le racisme et la discrimination et observer les politiques municipales.
3. Pour un meilleur soutien aux victimes du racisme et de la discrimination.
4. Pour une meilleure information et participation des habitants.
5. La ville comme promoteur actif des pratiques équitables.
6. La ville comme promoteur du programme d'équité en matière d'emploi et de service.
7. Pour l'accès équitable au logement.
8. Œuvrer contre le racisme et la discrimination par le biais de l'éducation.
9. Promouvoir la diversité culturelle.
10. Traiter les crimes de haine et gérer les conflits.

GUATEMALA : DES PETITES ONG MONTRENT LA VOIE

Le Monde de l'éducation de décembre 2004 a consacré un article de 6 pages aux associations ou groupes de personnes qui travaillent dans l'ombre au Guatemala et dont on entend rarement parler. Sous les auspices de l'UNESCO et avec le soutien financier de son Programme pour l'éducation des enfants en détresse (voir *Newsletter 06*), ces associations aident le pays à se relever progressivement après plusieurs décennies de guerre civile. Au Guatemala, comme dans d'autres pays, la pauvreté pousse vers les centres urbains des paysans à la recherche de travail. La plupart de ces migrants internes ont peu d'instruction et connaissent rarement l'espagnol. Ne sachant parler la langue, ils ne trouvent pas de travail et quittent la pauvreté rurale pour plonger dans la misère urbaine.

Le gouvernement guatémaltèque reconnaît désormais l'importance de l'enseignement bilingue associant l'espagnol et le quiché, le kekchi ou une autre des 23 langues parlées dans le pays. Ces écoles étaient jusqu'à récemment des établissements privés semi-professionnels, mais aujourd'hui il existe même des écoles « alternatives », tel le centre éducatif Yampuc à San Pedro Ayampuc qui dispense un enseignement maya non seulement pour la langue, mais aussi pour les cours de mathématiques

et de sciences naturelles. Cela fait huit ans que la guerre civile a pris fin, mais les plaies ne se sont pas encore refermées. L'association *Caja Lúdica* tente de panser les blessures à travers la musique, l'écriture et l'art. C'est pour les enfants et les jeunes qui vivent dans la rue un moyen d'échapper à la délinquance, à la drogue et au trafic. L'expression artistique est également la méthode employée par *Cuarto Mundo*, qui propose des activités de peinture et de théâtre de rue.

Le nouveau Guatemala doit s'occuper de nombreux problèmes urgents – pauvreté, corruption, inégalité, explosion démographique –, qui sont étroitement liés mais qu'il est impossible de résoudre en même temps par manque d'infrastructures. Avec le soutien de l'UNESCO, toutes ces petites associations interviennent au niveau local pour aider les enfants des rues à décrocher du crack ou du sniffage de colle, à se réinsérer dans la société et à retourner à l'école, en montrant que l'éducation est l'issue à la pauvreté. ¶

Rosemary Wiltshire Romero
et Françoise Pinzon Gil,
f.pinzon-gil@unesco.org

SOUTIEN FINANCIER POUR DES ENFANTS AU MALI ET AU NIGER

Quatre associations locales – deux au Mali et deux au Niger – recevront un soutien financier de l'UNESCO en 2005-2006 pour leurs projets d'aide aux enfants. D'un montant total de us \$200 000, ce soutien provient du Programme pour l'éducation des enfants en détresse*.

Deux projets au Mali

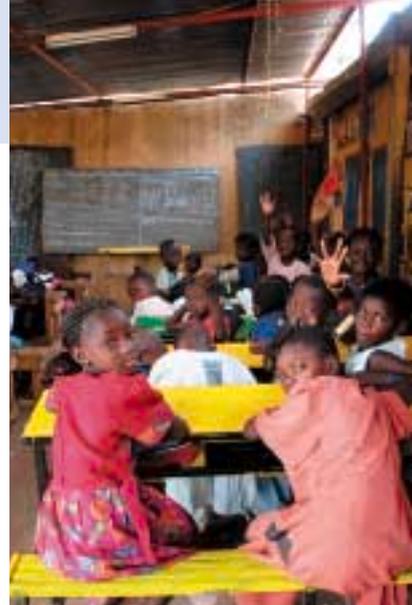
- *Association malienne de lutte contre les déficiences intellectuelles – 2005*

Cette association s'efforce à améliorer les conditions de vie des enfants déficients intellectuels et leurs familles par la promotion du mieux-être des enfants grâce à la rééducation fonctionnelle en institution et à domicile et à la sensibilisation dans leur environnement social, par la pérennisation des activités à travers un transfert des connaissances aux référents familiaux, et par la promotion de leurs droits fondamentaux (droit à la santé, à l'éducation, insertion sociale).

- *Fondation pour l'enfance à Ségou (2005) et à Mopti (2006)*

Cette fondation cherche à renforcer les capacités des centres d'écoute, améliorer les conditions d'accueil des enfants en situation difficile, leur offrir une formation appropriée et renforcer leur capacité technique et matérielle pour une meilleure insertion socio-professionnelle.

Le projet de Mopti en 2006 facilitera également le retour des enfants dans leur famille.



© UNESCO / C. Krug

Deux projets au Niger

- *Association pour la lutte contre le travail des enfants au Niger – 2005*

Cette association prend en charge des jeunes enfants travailleurs ou en cours d'apprentissage pour leur donner un complément de formation professionnelle, les alphabétiser et les sensibiliser aux questions de santé et d'hygiène et problèmes liés au VIH/SIDA.

- *Association nigérienne du bien-être familial – 2005 et 2006*

Cette association apporte un appui pour l'éducation et la formation des enfants en difficulté de Dosso et Niamey. Elle contribue également à leur réinsertion sociale et à l'amélioration de leur bien-être dans ces deux communautés urbaines. ¶

Cécile Krug et Françoise Pinzon Gil,
c.krug@unesco.org

* Voir SHS Newsletter 06

Dialogues philosophiques

SAN JOSÉ AIDE LES ENFANTS DES RUES

En décembre 2004, le Bureau de l'UNESCO à San José (Costa Rica) a signé le premier contrat avec l'ONG *Defensa de los Niños Internacional* (DNI). DNI doit mettre en œuvre un nouveau projet baptisé « Alternatives pour l'amélioration du bien-être des enfants et adolescents travaillant et / ou vivant dans les rues de San José ». Ce projet sera financé par les fonds du programme extrabudgétaire de l'UNESCO pour l'éducation des enfants en détresse, qui a collecté depuis sa création en 1992 environ 25 millions de dollars destinés à financer des projets dans 80 pays*.

Le projet de San José doit durer deux ans et ses principaux objectifs sont les suivants : garantir à la population concernée l'accès à une éducation de qualité et aux soins médicaux ; aider les jeunes qui souffrent de violences, d'abus d'autorité, d'exploitation sexuelle et / ou économique, etc. ; favoriser la réinsertion de ces enfants et des adolescents dans leur groupe familial ; offrir des espaces alternatifs de convivialité ; encourager le développement d'autres activités créatrices de revenu pour permettre aux familles d'atteindre un niveau de vie décent. ¶

Teresita Escotto-Quesada,
t.escotto-quesada@unesco.org

© UNESCO / A. Meyssonier



En haut : Professeur Bhuvan Chandel, Inde.
Ci-dessus : Professeur Fatma Haddad-Chamakh, Tunisie.

L'UNESCO a lancé en 2004 le projet *Dialogue philosophique inter-régional* afin de favoriser le débat et la réflexion philosophiques à travers le monde,

en offrant un espace de dialogue aux philosophes de deux régions différentes, par exemple l'Asie et le monde arabe, l'Afrique et l'Amérique latine, le monde arabe et l'Afrique, l'Europe occidentale et orientale... Ces dialogues philosophiques font partie du Programme mondial des Nations unies pour le dialogue entre les civilisations. L'objectif est de favoriser une meilleure compréhension mutuelle entre les traditions philosophiques, mais aussi des échanges sur les rapports qu'entretient la philosophie avec les problèmes contemporains dans les différentes régions du monde.

L'Asie et le monde arabe

La première rencontre, *Dialogue philosophique inter-régional : Asie – Monde arabe*, a été inaugurée par une conférence qui s'est tenue les 16 et 17 novembre 2004 au Siècle de l'UNESCO. Une trentaine de

philosophes originaires des deux régions ont discuté des principaux thèmes définis dans le cadre du projet et des activités possibles.

Voici quelques-unes des questions abordées : Pourquoi un dialogue philosophique inter-régional est si important aujourd'hui ? Comment un dialogue philosophique entre le monde arabe et l'Asie peut contribuer au développement de l'étude de la philosophie ? Quels sont les prérequis d'un tel dialogue ? Quels sont ses objectifs ? Quels sont les thèmes à aborder ? Comment faire connaître les deux traditions de pensée dans chacune des régions ?

Les philosophes d'Asie et du monde arabe ont également participé à une table ronde organisée à l'occasion de la troisième Journée de la philosophie à l'UNESCO, le 18 novembre 2004. Ils ont confronté leurs points de vue sur leurs traditions philosophiques respectives.

Poursuivre le dialogue

L'UNESCO prévoit d'organiser d'autres débats philosophiques entre différentes régions pour aborder les grands thèmes des programmes de l'Organisation, tels que l'éducation pour tous, la bioéthique, les sociétés du savoir, la diversité culturelle, l'éthique de l'environnement, la lutte contre la pauvreté, mais aussi des questions cruciales débattues lors du dernier Congrès mondial de philosophie : mondialisation et responsabilité, égalité, action individuelle et collective, identité et justice...

Le suivi de cette initiative sera effectué en collaboration avec les principaux partenaires de l'Organisation, en particulier avec les Chaires UNESCO de philosophie. ¶

Kristina Balalovska et Moufida Goucha,
k.balalovska@unesco.org

Dossier

Questions urbaines



© UNESCO / D. Roger

↳ Quelques données et chiffres

Selon le *State of the World's Cities 2004/5* (L'État des villes du monde 2004/5), publié par UN HABITAT cette année :

- La population urbaine devrait atteindre 50% de la population mondiale en 2007.
- La population urbaine du monde passera de 2,86 milliards en 2000 à 4,98 milliards en 2030.
- L'accroissement urbain dans les pays à moyen et à bas revenu compte pour environ 2 milliards de cette augmentation. On peut en déduire que l'augmentation urbaine sera d'environ 1 million de personnes par semaine, soit une ville de la dimension de Hanoï ou de Pittsburg chaque semaine.
- Les activités économiques urbaines comptent pour plus de 50% du PNB de tous les pays. ¶

www.unhabitat.org

On peut rajouter à ceci quelques données parues dans *Perspectives de l'urbanisation mondiale : la Révision 2003* publié par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies en 2004.

- On estime que la croissance démographique sera particulièrement rapide dans les zones urbaines des régions les moins développées (2,3% par an pour la période 2000-2030), alors que la population des régions les plus développées ne s'accroîtra que très lentement (0,5% par an).
- Dans l'ensemble, la proportion de la population des zones urbaines devrait augmenter de 82% d'ici 2030.
- Trois quarts des gouvernements (79% des pays en développement et 62% des pays développés) ne sont pas satisfaits de la répartition spatiale de leur population et on s'aperçoit que les pays en développement ont plus facilement adopté des politiques en vue d'améliorer cette répartition. ¶

www.unpopulation.org



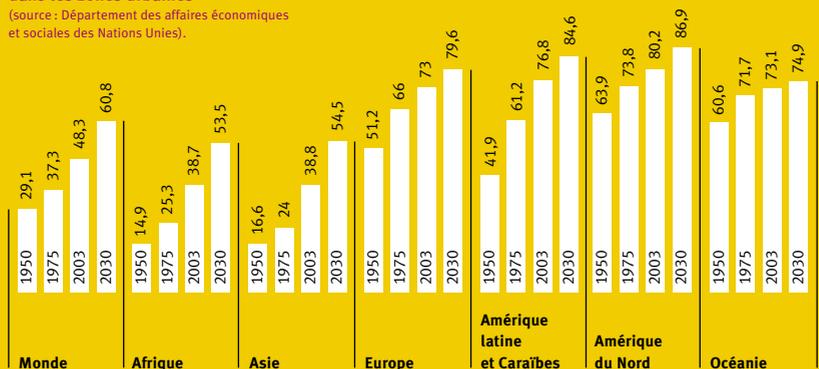
Beaucoup des inégalités et des maux de la société prennent de plus en plus une tournure urbaine. On voit des contrastes criants dans l'inégalité des richesses et des chances, dans les schémas d'urbanisation, dans l'écart entre le prix du logement et les salaires proposés sur le marché du travail. Les villes qui offrent tant de richesses sont également des lieux où sévissent l'extrême pauvreté, l'exploitation et la maladie, l'abus de drogues et la criminalité. »

Kofi Annan

Secrétaire général des Nations Unies

Pourcentage de la population résidant dans les zones urbaines

(source : Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies).



Le renforcement des capacités

Au XXI^e siècle, les villes sont appelées à jouer un rôle différent et de plus en plus influent. Comment peuvent-elles se préparer à assumer leurs nouvelles responsabilités ?

Les investissements dans l'immobilier, les infrastructures et la rénovation urbains sont devenus un des moteurs de la croissance économique, ce qui se traduit par une altération irrévocable du paysage physique et de la structure sociale de la ville. Les villes sont donc appelées à jouer un rôle différent et de plus en plus influent. Or, cette transformation, de même que l'évolution des conditions urbaines qui définissent les villes, s'opère à un rythme très rapide. En raison des tendances de l'évolution du développement économique et du rôle des nouvelles techniques de l'information, des mouvements migratoires, du commerce et des échanges culturels entre les villes,

le réseau mondial des villes qui voit actuellement le jour devrait assurément prendre autant d'importance que les relations politiques entre les États-nations. Pour que les villes soient préparées à assumer ces responsabilités accrues, il est donc indispensable que les experts et les praticiens de la ville entament un débat approfondi. Le dilemme auquel sont confrontés les architectes, les urbanistes et autres professionnels de la ville ainsi que les maires consiste à parvenir à planifier et à gérer les infrastructures et le développement sans nuire à la croissance tout en développant, dans des systèmes urbains très denses, les bénéfices socio-économiques de la proximité et de la complexité du tissu urbain. Si de telles aspirations sont claires, il reste à comprendre quel est l'impact réel des communautés urbaines sur l'économie sociale.

Un travail d'équipe

L'aménagement de l'espace est dans son essence même un travail d'équipe transdisciplinaire qui fait intervenir toute une variété de professionnels et d'acteurs au sein de processus complexes. Le rôle de l'urbaniste se modifie en fonction de l'évolution de la société et des lois et des politiques qui régissent l'urbanisme, qui elles-mêmes diffèrent selon la structure politique et sociale de chaque pays. L'aménagement de l'espace se distingue des autres disciplines de par l'attention que l'urbaniste doit accorder en priorité aux intérêts de l'ensemble de la société, à l'établissement ou à la région pris comme des entités et au long-terme. Les urbanistes devraient analyser, élaborer, mettre en œuvre et procéder au suivi des stratégies de développement qui appuient des politiques, des programmes et des projets phares.



Habitant mexicain participant à la conception de son habitation.

© UNESCO / G. Solinís

↳ Chaire UNESCO-ITESO « Gestion de l'habitat et développement urbain socialement durable »

Les activités de la Chaire à l'Université ITESO (Guadalajara, Mexique) se centrent sur l'interdisciplinarité et l'innovation pédagogique à partir du Département de l'habitat et du développement urbain de l'université. Elles comprennent, entre autres, une maîtrise; un séminaire international annuel; un travail d'expertise universitaire auprès de gouvernements locaux et d'associations d'habitants; et un travail d'édition pour diffuser les informations.

Ses objectifs principaux sont d'ouvrir un espace à la formation et à la production de connaissances pour essayer de maîtriser le développement urbain, de re-formuler les politiques urbaines et de constituer des partenariats avec l'université dans la vie sociale et économique des régions (création de micro-entreprises et d'ateliers populaires d'urbanisme) pour l'expérimentation de nouveaux mécanismes de concertation entre les divers acteurs de la ville. ¶

Germán Solinís, g.solinis@unesco.org
www.catedraui.iteso.mx



Urbanisation récente
dans la vallée de l'Ourika,
Maroc.

Le renforcement des capacités

Il reste à espérer que, grâce à la recherche et à l'échange, la nouvelle génération des professionnels et des praticiens de la ville saura mieux saisir la nature de ces relations afin que l'aménagement physique de l'environnement construit et la continuité sociale de la ville aillent de pair. Sans un investissement dans le renforcement des capacités et des moyens techniques et intellectuels des cadres publics territoriaux, les agglomérations urbaines continueront de présenter les anomalies que l'on constate actuellement. Les actions de l'UNESCO concernant la formation des jeunes professionnels de l'urbain ont débuté il y a près de 30 ans, à partir d'un long travail avec les architectes, en association avec l'Union Internationale des Architectes (UIA).

Ce champ de travail concerne les professionnels de la production et de la gestion de l'espace urbain : concepteurs, techniciens, producteurs et gestionnaires de la ville. Le but est de répondre aux demandes sociales (*via* des ONG et communautés de base) et politiques (*via* les autorités locales), au travers des universités ainsi que des associations professionnelles en prise avec la conception et la gestion du développement urbain.

Sensibilisation de tous les acteurs

Il y a trois principes fondamentaux que SHS cherche particulièrement à mettre en valeur auprès de tous les acteurs urbains :

- la réflexion sur le droit à la ville pour tous ;
- la durabilité urbaine (environnementale, socio-culturelle et économique) ;
- la diversité culturelle.

Aussi, SHS s'efforce de valoriser la formation et l'éducation des professionnels de la ville, architectes, urbanistes et paysagistes à travers trois moyens principaux :

- la Charte UIA / UNESCO sur la formation des architectes. Le texte réactualisé sera présenté au XXIII^e Congrès mondial des architectes à Istanbul en juillet 2005, les Comités d'accréditation des universités et des écoles d'architecture ;

↳ La Chaire UNESCO « Paysage et environnement »

Créée en juillet 2003, la Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal (Canada) se préoccupe tout particulièrement de la recherche, de l'internationalisation de l'enseignement et de la coopération inter-universités dans ce domaine. Auparavant, SHS en coopération avec l'IFLA avait entrepris plusieurs activités pour sensibiliser des acteurs locaux, régionaux et nationaux du bassin méditerranéen à la notion de paysage. Parmi les objectifs était celui d'aider à la création de cursus en architecture du paysage dans des pays où la situation de l'environnement urbain est particulièrement critique et où une réelle volonté politique a été manifestée de renforcer les capacités institutionnelles de gestion et de développement durable du territoire.

Le premier atelier international de terrain (25 novembre-5 décembre 2004) de la Chaire a eu lieu dans un quartier périphérique de Marrakech. Il a formalisé la création d'un observatoire régional des paysages et des métropoles et a également permis aux autorités municipales de prendre connaissance des alternatives pour l'aménagement et le développement du quartier concerné. ¶

Brigitte Colin, b.colin@unesco.org
www.unesco-paysage.umontreal.ca

- les ateliers annuels de terrain pour des jeunes urbanistes, organisés avec différentes ONG urbaines comme ISOCARP (International Society of City and Regional Planners). Le prochain atelier aura lieu à Bilbao en octobre 2005 ;
- les chantiers-écoles comme les maisons laboratoires créées avec des universités françaises dans certaines villes méditerranéennes.

D'autres outils permettent à SHS de venir en aide aux professionnels de la ville : deux Prix, des Chaires UNESCO qui permettent de mieux faire connaître les résultats de la recherche universitaire aux décideurs ainsi qu'un réseau international. ¶

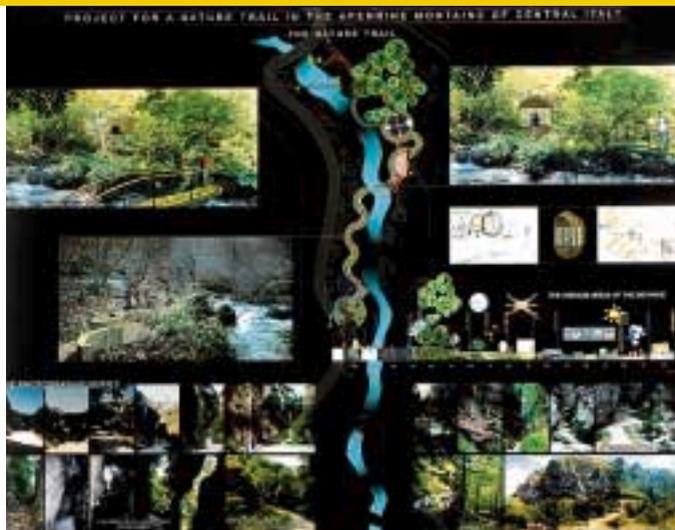
Brigitte Colin et Germán Solinís
b.colin@unesco.org, g.solinis@unesco.org

↳ Prix UNESCO d'architecture et du paysage

En partenariat avec l'Union Internationale des Architectes, la Fédération Internationale des Architectes du Paysage (IFLA) ou la Société Internationale de Planificateurs de la Ville et de la Région (ISOCARP), l'UNESCO offre deux prix à des jeunes professionnels de la ville.

- Le Prix UNESCO / IFLA d'architecture du paysage (annuel), créé en 1989 et doté d'un montant de 3 500 us \$, s'adresse aux étudiants en architecture du monde entier.
- Le Prix UNESCO d'architecture, triennal et doté d'un prix de 7 000 us \$, a été créé en 1969 pour récompenser des étudiants architectes du monde entier. ¶

Brigitte Colin, b.colin@unesco.org
www.unesco.org/shs/prix



Chemin de randonnée dans les Apennins en Italie. Projet de Virginia Pianotti (Université La Sapienza, Rome), 2^e prix UNESCO / IFLA d'architecture du paysage, 2004.

Dossier

© UNESCO / G. Solinis



Contraste d'époques
et de styles à São Paulo, Brésil.

↳ Réseau latino-américain des professionnels de la ville

En 2000, SHS a entrepris de contribuer à l'adéquation entre les cursus universitaires et les évolutions de la société, particulièrement dans la région Amérique latine et Caraïbes, en lançant le projet international « Professionnels de la ville ».

Ce projet se concentre sur les problèmes de disparité entre la formation universitaire, les nouvelles pratiques professionnelles dans le domaine de la production et de la gestion de l'espace urbain, et l'évolution du marché de l'emploi. Son but est non seulement d'adapter les programmes universitaires aux défis auxquels font face actuellement les professionnels de la ville, mais aussi d'améliorer le développement et l'utilisation des techniques et des compétences et d'améliorer la capacité des institutions à développer des réponses appropriées aux nouvelles méthodes de planification et de gouvernance urbaine, tel que le travail en équipe de professionnels de secteurs différents.

À partir d'une sélection d'expériences pédagogiques novatrices d'universités d'Amérique latine, le projet a pour objectifs de :

- Encourager le renouvellement de cursus universitaires et de recherches basés sur les formations novatrices en cours dans les universités ;
- Contribuer au renforcement des liens entre l'enseignement supérieur, la création de connaissances, la pratique professionnelle, les politiques publiques et la médiation d'organisations de la société civile ;
- Tester de nouvelles méthodes de développement de la planification urbaine et de sa gestion afin de définir de nouveaux mécanismes de régulation et de consultation entre les différents acteurs urbains.

Le réseau des Professionnels de la ville se compose de 11 universités, 2 organisations professionnelles, 2 ONG, et 2 OIG dans 7 pays : l'Argentine, le Brésil, Cuba, la République dominicaine, l'Équateur, la France et le Mexique (voir aussi *SHS Newsletter 03*). ¶

Germán Solinis, g.solinis@unesco.org, www.redprofesionalesdelaciudad.com

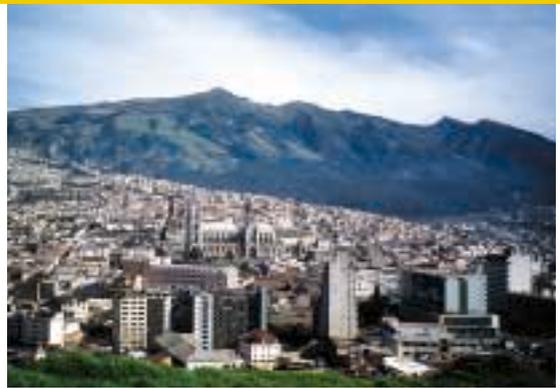
Politique et gouvernance urbaine

L'un des champs choisis par SHS pour l'étude des transformations sociales a été celui du développement urbain. Plus particulièrement, SHS s'est consacré aux politiques urbaines par le biais de réseaux interdisciplinaires de recherche comparative et internationale. Cette approche est centrée sur l'analyse fondamentale des processus du développement urbain.

La mise en œuvre de la planification urbaine dans des pays industrialisés a aujourd'hui plus de 50 ans, mais nombreux sont les échecs dans l'urbanisme pratiquement partout. Pour ne citer qu'un seul exemple, une grande partie des villes du monde se bâtit sans assistance technique ou professionnelle, ou sans régulation publique ; la proportion de cette ville « bricolée » et permanente, atteint souvent dans les pays en développement plus de 60 % de sa surface construite. En effet, l'urbanisme occidental s'est caractérisé jusqu'ici plus par la génération de plus-value que par la re-distribution des richesses et services, par la spécialisation fonctionnelle plus que par la mixité, par la ségrégation plus que par la cohésion et enfin, plus par le partenariat entre agents qui ont le pouvoir, que par la participation de tous les habitants. La mondialisation économique a imposé d'autres manières de faire pour la gestion urbaine, avec la mise en œuvre de la décentralisation, avec l'émergence de nouveaux acteurs et de nouveaux partenariats, et avec la redéfinition du rôle de l'État dans la régulation de la production de l'espace.

Politique urbaine / Gouvernance urbaine

Contrairement au gouvernement, qui suppose l'unité du centre de pouvoir, la gouvernance renvoie à un pouvoir distribué dans des instances multiples impliquées dans l'action publique ; elle a trait à une série de processus, procédures et pratiques liés à la distribution de pouvoir entre multiples acteurs et institutions dans les processus de décision. L'étude des politiques urbaines centrée sur la gouvernance tient à une tentative de répondre aux nouvelles conditions historiques de l'action publique urbaine. Cette action se concentre sur la promotion des biens publics, avec des acteurs de la société civile et politique, et de nouveaux acteurs qui veulent faire partie du processus politique par le biais non gouvernemental. Enfin, aujourd'hui, il existe une interdépendance croissante des niveaux local, régional et global. Ceci nécessite la mise en place de mécanismes plus adéquats pour des politiques de programmation et d'aménagement basées sur la régulation publique et donnant une place importante aux villes et aux autorités locales.



© UNESCO / G. Solimís



© UNESCO / G. Solimís

**Le paysage urbain et la nature. En haut : Quito, Equateur.
En bas : jeunes dans une rue de Ouagadougou, Burkina Faso.**

Dans ce panorama, deux défis majeurs guident les actions de SHS : d'une part, développer une connaissance capable de contribuer à la formulation et la mise en œuvre de nouvelles politiques urbaines, mettant l'accent sur une gouvernance démocratique comme fondement et, d'autre part, de renforcer les capacités des habitants, des techniciens et des décideurs du domaine urbanistique. Voici trois exemples de projets de recherche en cours.

Villes, environnement et rapports sociaux entre hommes et femmes

Ce projet a été initié en 1997. Coordonné par le Comité de liaison suisse de MOST¹, soutenu par la Direction du développement et de la coopération suisse et suivi par le Programme MOST, il est composé d'un réseau de recherche-action comparative entre des terrains à la périphérie urbaine de huit pays : en Afrique (Burkina Faso, Sénégal), en Amérique latine (Argentine, Brésil, Cuba, République dominicaine) et en Europe de l'Est (Bulgarie et Roumanie).

Deux objectifs opérationnels animent ses travaux afin de contribuer à construire un habitat dans lequel hommes et femmes ont un accès équitable aux décisions :

- influencer l'élaboration des politiques publiques à long terme dans le domaine de l'environnement urbain en intégrant une perspective de « genre » ;
- créer et consolider un réseau de compétence de chercheurs-acteurs.



© UNESCO / I.O'Sullivan

New York, États-Unis d'Amérique.

Le point de départ est le constat selon lequel des femmes particulièrement affectées par les mauvaises conditions de vie urbaine, par l'exclusion et par la modification des structures familiales et des rôles socio-économiques des hommes et des femmes, se mobilisent pour faire face à des problèmes urgents, souvent avec des solutions innovatrices.

Programme de recherche urbaine pour le développement

La première phase de ce projet initié par le Fonds de solidarité prioritaire de la France est allée de 2001 à 2004. L'action, coordonnée par le GEMDEV (Groupement d'intérêt scientifique pour l'étude de la mondialisation et du développement), s'est centrée sur les nouvelles modalités d'intervention pour le développement urbain dans l'ensemble des pays de « solidarité prioritaire » définis par la coopération française : Afrique subsaharienne, Asie du Sud-Est, pourtour méditerranéen et Caraïbes.

Trente-deux équipes mixtes Nord-Sud associant experts, praticiens et décideurs y ont participé. MOST s'est joint pour le travail de valorisation des recherches pratiques afin de contribuer à l'expérimentation de politiques publiques novatrices dans les terrains retenus. Le programme met l'accent sur la décision publique et l'aménagement territorial, les rapports entre pouvoir et savoir, la cohésion sociale et spatiale et des modèles alternatifs de régulation publique. Les lignes de travail qui se préfigurent à partir des résultats des premières années sont la gestion urbaine participative et la dimension politique du développement urbain, posant la question des liaisons d'échelle entre le local et l'international.²

1. Management of Social Transformations Programme (gestion des transformations sociales).

2. Voir *SHS Newsletter* 05.

Enseigne d'une association de participation citoyenne à Saint-Domingue, République dominicaine.

Quartiers du monde

Le projet se centre sur le thème de la participation citoyenne des jeunes issus de milieux différents, dans la construction d'une gouvernance urbaine participative. Pour ce faire, et à travers la recherche-action comparative, le projet analyse les mécanismes de régulation et d'organisation collective à l'échelle des quartiers et s'intéresse à savoir comment la dégradation économique affecte la cohésion sociale.

Son principal moyen d'action est la création d'échanges entre les villes, les quartiers et les autorités locales participant au projet. Le but ultime est la création de partenariats entre les villes et les acteurs du projet. Dix-huit quartiers de villes de huit pays font partie du réseau : Bolivie, Brésil, Colombie, Espagne, France, Mali, Maroc et Sénégal. Le projet est coordonné par l'association « Quartiers du monde » et parmi ses partenaires, il compte avec la participation d'ENDA (Environnement et développement du Tiers monde) et d'autres ONG, ainsi que des gouvernements locaux, la Direction interministérielle de la Ville et le Ministère des Affaires étrangères de France. ¶

Germán Solinis, g.solinis@unesco.org
www.quartiersdumonde.org



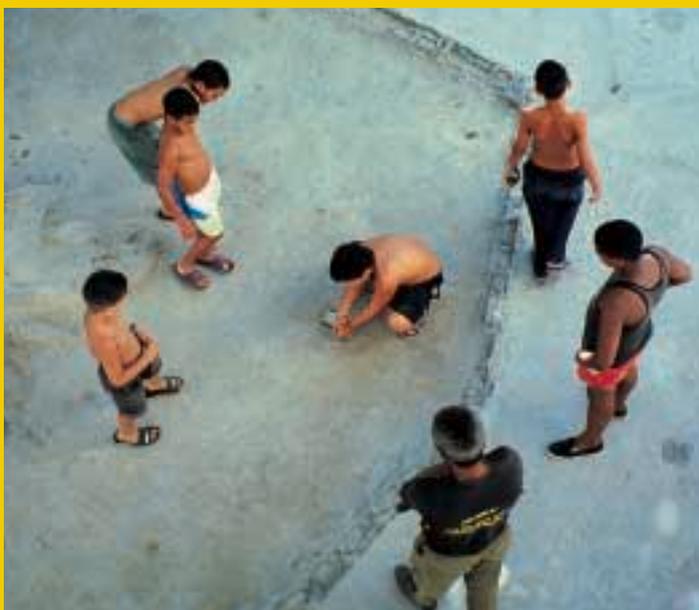
© UNESCO / G. Solinis

Coopération internationale

Quelles sont les conditions qui permettent le développement urbain durable et, plus particulièrement, la durabilité sociale ? La réponse à cette question vitale nécessite d'importantes démarches de recherche, sans lesquelles toute élaboration de politique urbaine serait sans fondement.

Il s'agit, en préalable à toute opération, d'analyser les phénomènes urbains, les intérêts parfois divergents des différents acteurs de la ville, les processus sociaux, politiques, professionnels, environnementaux. Et cela devrait être fait par les chercheurs et les décideurs ensemble. Alors seulement, sur la base des connaissances et des compétences acquises, les établissements humains peuvent s'améliorer, à travers des partenariats entre divers acteurs — autorités locales, universités, secteur privé, ONG et organisations intergouvernementales, en mettant au centre des programmes les habitants, acteurs du développement urbain.

L'UNESCO agit en catalyseur des recherches et des actions, facilite les transferts de connaissance, mobilise les énergies autour des politiques urbaines grâce à des partenariats avec le monde académique — universitaires ou chercheurs — des ONG internationales d'habitants telles que HIC, COHRE ou ENDA, des associations de villes ou de régions comme l'Association mondiale des Villes et des Gouvernements Locaux Unis ou le Conseil de l'Europe, la coopération bilatérale mais surtout en associant étroitement les autres agences des Nations Unies ayant aussi des compétences et des expériences sur des projets urbains, comme UN Habitat, le PNUD ou l'UNICEF.



© UNESCO / G. Solinis

➔ Pour que les enfants et les jeunes participent aux prises de décision

Plus de la moitié des enfants des pays industrialisés vivent dans les zones urbaines, ce qui sera prochainement le cas dans le monde en développement. C'est la raison pour laquelle l'UNESCO a élaboré le projet « Grandir dans les villes » (*Growing up in Cities*, GUIC). Fondé sur la recherche et l'action, ce projet cherche à faire participer les jeunes (de 8 à 18 ans) à l'analyse et à l'évaluation de leurs conditions de vie. Lancé une première fois en 1970 sur l'initiative de Kevin Lynch, « Grandir dans les villes » a été repris en 1994 dans huit villes réparties sur les cinq continents et continue d'être lancé dans de nouveaux pays comme, tout dernièrement, au Canada, au Liban ou aux États-Unis (à New York).

En matière de recherche, il s'agit de comprendre comment les jeunes perçoivent, évaluent et utilisent l'environnement urbain ; comment ils forment et transforment les espaces urbains ; et comment l'environnement urbain forme et transforme leur vie. En matière d'action, il s'agit de sensibiliser davantage les jeunes à leur environnement, de leur donner les moyens de comprendre l'urbanisme et l'aménagement, et de les inciter à s'engager activement en vue de l'amélioration des conditions de vie de leur communauté. Chaque site de mise en œuvre du projet s'engage à faire participer les jeunes à une action destinée à faire changer la communauté, action fondée sur des priorités que les jeunes définissent eux-mêmes. Le projet, qui applique des méthodes participatives action/recherche, considère les jeunes non pas comme des « sujets de recherche » mais comme des partenaires de recherche.

Les participants au projet comprennent des chercheurs universitaires coordonnés par l'université de Cornell (USA), des associations représentatives des communautés et des représentants des autorités locales qui, tous, se sont engagés en faveur de la participation des jeunes et du changement social. ¶

Nadia Auriat

www.unesco.org/most/guic



↳ Les défis sociaux de l'urbanisation en Afrique

L'équipe naissante de chercheurs africains du Bénin, du Cameroun, du Burkina Faso ou du Mali a engagé une étude sur la ville en Afrique, entreprise avec le Bureau UNESCO-Dakar, sous la coordination du Vice-président pour l'Afrique du programme MOST, le professeur Charly Mbock.

La première phase de travail du groupe de chercheurs contribue à baliser ce champ essentiellement mouvant de la ville africaine, où contradictions structurelles et insuffisances managériales, violences existentielles et ambitions de survie se recourent.

L'étude permet de mesurer l'ampleur de l'effort à faire, tant au niveau de la conception des politiques générales d'urbanisation, de la créativité architecturale, que de la prise en compte, dans la gestion urbaine, du fonds culturel collectif et traditionnel.

La pauvreté structurelle, plus exactement de structuration – de la ville africaine conduit presque inexorablement à la pauvreté de gestion des populations urbaines victimes de la pauvreté tout court : pour la plupart des pays d'Afrique, la ville s'avère un espace d'appauvrissement multiforme alors qu'elle devait, selon bien des rêves, se constituer en espace d'enrichissement pluriel. ¶

Brigitte Colin, b.colin@unesco.org



© Maps Geosystems Lebanon

↳ Petites villes côtières historiques

La moitié de la population mondiale vit dans des villes de moins de 500 000 habitants, dont une grande majorité sont des villes côtières. La croissance démographique future sera concentrée sur ces petites villes et les villes moyennes.

Comment des municipalités démunies de services techniques compétents pourraient-elles faire face aux différentes pressions qui s'exercent sur les territoires côtiers : les pollutions marines, les infiltrations d'eau salée dans les nappes phréatiques, la dégradation du littoral, le déclin des activités traditionnelles de la pêche ou de l'artisanat, l'essor croissant des activités du tourisme balnéaire consommateur de territoire et de ressources naturelles, la sur-densification des quartiers historiques par les migrants les plus démunis ou bien la spéculation foncière due à l'« embourgeoisement » et à la transformation des centres villes à des fins touristiques, le manque de structures de formation et d'emplois...

L'initiative intersectorielle de l'UNESCO « Petites villes côtières historiques » lancée en 1996 tente de créer, grâce à des partenariats entre villes et universités des *fora* d'expertise technique, d'expériences et de savoirs pour cinq villes : Essaouira (Maroc), Mahdia (Tunisie), Omisalj (Croatie), Saïda (Liban, voir photo ci-dessus) et Jableh (Syrie).

Cette initiative s'est appuyée sur les résultats de la recherche du programme MOST sur les migrations « campagnes-villes » dans la région arabe. Elle contribue au réseau de recherche sur le rôle des villes intermédiaires face à l'urbanisation mondiale.

L'initiative est une illustration, dans le contexte géographique précis des zones côtières, du rôle d'accueil majeur des villes moyennes ou petites pour les populations issues des migrations rurales et de régulateur des réseaux urbains nationaux et inter-régionaux. Les priorités de la gestion durable des ressources en eau douce du Programme international d'hydrologie (PHI) et du développement durable des zones côtières ont aussi été prises en compte. ¶

Brigitte Colin, b.colin@unesco.org



Les domaines concernés sont nombreux et touchent des questions variées de la vie urbaine dans le monde entier :

- la place des enfants et des femmes, et spécialement des plus défavorisés, et leur participation dans l'amélioration de la vie urbaine ;
- la vie et la mixité sociale dans les centres historiques ;
- l'élaboration de nouvelles règles démocratiques de gouvernance urbaine et régionale ;
- les droits humains dans la ville ;
- l'élévation du niveau des connaissances sur les problèmes urbains.

Pluridisciplinarité et action participative sont incontournables pour aborder des sujets aussi complexes. Les partenariats mis en place donnent aux villes des outils innovants, l'opportunité d'échanges féconds et de liens ouvrant la porte à des collaborations plus efficaces.

Des initiatives sont menées à bien, des conclusions sont tirées et des projets modélisés : chaque expérience peut ainsi profiter à toutes les villes, à travers le monde entier. La valeur ajoutée de la notion de réseau repose sur la valorisation et le transfert des résultats. ¶

Brigitte Colin, b.colin@unesco.org

➔ Durabilité sociale dans les quartiers historiques

De l'embourgeoisement à l'expulsion forcée : comment réconcilier rentabilité économique et durabilité sociale dans les quartiers historiques ? Cette question figure parmi les nombreux thèmes qui ont été abordés à l'occasion du Forum urbain mondial organisé à Barcelone en septembre 2004. Afin d'y répondre, SHS a formé un réseau international de recherche comparative.

Dans les quartiers historiques, l'embourgeoisement menace désormais de plus en plus la cohésion et l'inclusion sociale ce qui, dans certains cas, provoque des transformations sociales brutales pouvant aboutir à des expulsions forcées. Les habitants des villes historiques et, plus particulièrement, des centre-villes historiques, sont contraints de déloger. L'augmentation soudaine des loyers et la spéculation immobilière forcent les locataires à abandonner la lutte et à quitter leur maison, leur quartier et tout ce qui fait leur environnement familial. Comme si les centre-villes, où les pressions socio-économiques sont lourdes, devenaient une force centrifuge faisant principalement des victimes parmi les habitants et les citoyens appartenant aux classes sociales les plus défavorisées.

Le conflit social relatif à l'exercice des droits à vivre en centre-ville joue un rôle déterminant dans l'opposition entre les exigences des villes en termes d'intégration et d'évolution et le rejet d'un métissage social et culturel. Toutes les opérations immobilières doivent tenir compte du droit des habitants à résider en ville.

Ces thèmes seront abordés par le Centre de recherche sur la durabilité sociale des quartiers historiques de l'Université de Carleton (Ottawa, Canada). Ce centre sera établi en 2005 en coopération avec le MTA Nita Alapitvany Fondation de Budapest (Hongrie) pour les villes d'Europe centrale et avec des experts sélectionnés par les bureaux régionaux de l'UNESCO à Mexico et à Beijing. L'ONU-Habitat projette de créer un site Web consacré aux « meilleures pratiques ». Les résultats de ces initiatives devraient permettre à SHS de définir d'ici à fin 2007 les indicateurs et les principaux paramètres de la continuité sociale dans les quartiers historiques où sont prévus des projets de rénovation urbaine. ¶

Brigitte Colin, b.colin@unesco.org



➔ Pour en savoir plus

Petites villes côtières historiques

- *Petites villes côtières historiques : Développement urbain équilibré entre terre, mer et société*. Actes du séminaire international à Saïda, Liban, 28-31 mai 2001, 374 p. UNESCO, 2002.
- *Petites villes côtières historiques : réunion d'évaluation, phase 1, 1997-2003, Essaouira, Maroc, 30 novembre-2 décembre 2003*, UNESCO, 2003.

Les mots de la ville (Collection)

- *Nommer les nouveaux territoires urbains*, Rivière d'Arc, Hélène (Dir.), 279 p., Paris, UNESCO / Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2001, ISBN: 92-3-203788-2.
- *Les divisions de la ville*, Christian Topalov (Dir.), 469 p., Paris, UNESCO / Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2002, ISBN: 92-3-203852-8.
- *Parler en ville, parler de la ville : essais sur les registres urbains*, Paul Wald, François Leimdorfer (Dir.), 276 p., Paris, UNESCO / Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2004, ISBN: 92-3-203937-0.

Établissements humains et environnement socio-culturel (Collection)

- *N° 51 : La citoyenneté à travers la participation*, Nunes, Débora, 104 p., Projet pilote à Vila Verde, Brésil. Méthode d'intervention participative dans les quartiers populaires, UNESCO, 2001.

N° 52 : Une médina en transformation : travaux d'étudiants à Mahdia. Tunisie, École d'architecture de Nantes, 238 p., Paris, UNESCO, 2003.

N° 55 : D'Istanbul 1996 à Venise 2002 : la revitalisation socialement durable des quartiers historiques. Paroles d'architectes. 127 p., UNESCO, 2004.

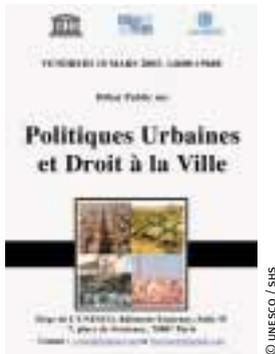
Les femmes et les questions urbaines

- *Femmes dans les crises urbaines : relations de genre et environnements précaires*, François Hainard, Christine Verschuur (Dir.), 303 p., Paris, UNESCO / Karthala, 2001, ISBN: 2-84586-216-4.
- *Femmes et politiques urbaines. Ruses, luttes et stratégies*, François Hainard, Christine Verschuur, Paris, UNESCO / Karthala, 103 p., ISBN: 92-3-203885-4, 2004.

Les jeunes et la ville

- *Creating Better Cities with Children and Youth. A Manual for Participation*, David Driskell, 208 p., Paris, UNESCO ; Londres, Earthscan, 2002, ISBN: 92-3-103815-X.
- *Growing Up in an Urbanising World*, Louise Chawla (Dir.) 254 p., Paris, UNESCO ; Londres, Earthscan, 2002, ISBN: 92-3-103817-6.

Des politiques urbaines pour *tous* les citoyens



SHS élabore actuellement, en étroite collaboration avec l'ONU-Habitat, une recherche fondée sur l'agenda international « Les politiques d'urbanisme pour la prise en compte du droit à la ville ». Cette initiative passe par la mise en œuvre d'un nouveau contrat social selon lequel *tous* les citoyens – femmes et hommes, filles et garçons, quelles que soient leur nationalité, leur origine ethnique ou leurs croyances religieuses – ont connaissance de leur « droit à la ville ».

Au cours des cinq dernières années, SHS a travaillé sur les villes en tant que « espaces de transformations sociales accélérées ». Le Secteur s'est attaché à définir et à comprendre les processus urbains dans le contexte des transformations sociales aux niveaux local, national et international. Dans l'optique du renforcement des capacités des professionnels de la ville et de la sensibilisation des municipalités à un développement urbain durable, c'est une approche interdisciplinaire qui a été choisie. Ce travail sert de fondement à un examen plus approfondi des conditions et des stratégies en vue de la mise en œuvre des droits individuels et collectifs des citoyens. Il a également abouti à l'élaboration d'un nouveau plan d'action de SHS dans le domaine des questions urbaines.¹

La notion de « droit(s) à la ville » a pris forme pour la première fois lors d'une conférence sur le thème : « Ville de solidarité et de citoyenneté. »² Les participants à cette conférence, chercheurs

de renommée mondiale, délégués gouvernementaux et non gouvernementaux, professionnels de la ville, soulignèrent alors la nécessité de créer des villes solidaires et multiculturelles, de s'engager à humaniser l'espace urbain et de faire connaître leurs droits aux citoyens.³

Contexte : urbanisation mondiale et mondialisation

La paix, la stabilité sociale, la prospérité économique, la santé et l'éducation sont des objectifs qui correspondent à des aspirations universelles ; or, ces objectifs ne seront pas atteints si l'on n'accorde pas toute l'attention voulue aux problèmes de pauvreté urbaine, d'inégalité entre hommes et femmes, d'intolérance culturelle et ethnique et autres formes d'exclusion sociale.

Au niveau national, les villes ont besoin d'être guidées par des politiques et des lois appropriées afin d'être en mesure d'assumer leur rôle et leurs responsabilités, qui s'accroissent à un rythme accéléré. Il est toutefois plus urgent encore d'élaborer des lois et des politiques spécifiques qui reconnaissent que l'urbanisation durable est la clef du développement durable aux niveaux local et mondial et qui donnent aux autorités locales et à leurs partenaires les moyens de contribuer efficacement à ces deux processus de développement.

Au niveau international, au regard de la contribution qu'ils apportent au développement social et économique et à la protection de l'environnement, il y a lieu d'affirmer que les villes et leurs partenaires devraient participer davantage à l'élaboration des normes et des conventions ainsi qu'aux négociations menées sur le plan international, domaines dans lesquels ils devraient jouer un rôle plus important. Au niveau des Nations Unies, le 11^e Objectif de la Déclaration du millénaire fait état d'une approche fondée sur les droits : promotion de l'urbanisation durable et engagement à réduire la pauvreté et à assurer la participation effective

des groupes vulnérables et marginalisés à l'élaboration des politiques, de la planification et de la gestion de l'environnement urbain.

Les exemples d'initiatives nationales et internationales existent. Ainsi, le Brésil a inscrit la notion de « Droit(s) à la ville » dans sa Constitution en promulguant la loi fédérale n° 10.257 intitulée « Loi sur la ville ». Un dialogue franco-brésilien à été lancé à São Paulo en 2004 à travers « L'Observatoire international sur les droits à la ville » et la ville de Montréal étudie une Charte des droits de l'Homme dans la ville. Ces exemples montrent qu'un gouvernement peut incorporer à la législation nationale les principes et les valeurs de la bonne gouvernance urbaine et de l'inclusion sociale. Citons également l'initiative des ONG internationales COHRE⁴ et HIC⁵ qui ont présenté leur projet de Charte mondiale sur « le droit à la ville » lors du Forum social de Quito, en juillet 2004. Cette Charte propose d'établir un modèle de société urbaine durable fondé sur les principes de solidarité, de liberté, d'égalité, de dignité et de justice sociale. Cette proposition souligne dans ses principaux aspects la nécessité de respecter les différentes cultures urbaines et de favoriser l'équilibre entre les environnements urbains et ruraux.⁶

Brigitte Colin, b.colin@unesco.org

1. Le projet de stratégie a été élaboré en même temps qu'un document de travail préliminaire sur « Le(s) droit(s) à la ville », inventaire des travaux théoriques et des documents relatifs au « Droit à la ville », de Henri Lefebvre, 1968, dans son texte *Le droit à la ville*, et parallèlement également au projet de Charte mondiale des droits à la ville.

2. "Towards the City of Solidarity and Citizenship", Table Ronde de l'UNESCO, 11-12 octobre 1995.

3. Consulter également : *International Social Science Journal*, "Cities of the Future; Managing Social Transformations" (Mars 1996-N° 147).

4. Centre of Housing Rights and Evictions (Siège situé à Genève).

5. Habitat International Coalition

6. Ce texte est disponible en anglais, en français et en espagnol sur le site : www.unesco.org/shs/socialtransformations

IRAK : SOUTIEN AUX MÉDIAS POUR UNE COUVERTURE DES ÉLECTIONS

L'UNESCO a récemment lancé un projet de soutien aux médias pour permettre une couverture transparente, professionnelle et sans danger des élections irakiennes. Financé par le Fonds d'affectation spéciale du Groupe des Nations Unies pour le développement de l'Irak, le projet se propose de promouvoir le respect des droits de l'homme, des principes démocratiques et de la liberté de la presse. Il fait partie d'un programme global sur les droits de l'homme en Irak, mis en place par la MANUI et le HCDH qui ont choisi l'UNESCO comme institution pilote de la section des médias. Le respect des droits de

l'homme repose plus encore sur leur application que sur leur formulation. La liberté d'expression est le fondement de toute démocratie. C'est pourquoi l'UNESCO lutte pour une information transparente et responsable en Irak en soutenant les actions suivantes :

- communication transparente et efficace d'une information complète aux journalistes assurant la couverture des élections ;
- formation des journalistes pour garantir une couverture professionnelle des élections ;
- formation sur la sécurité des journalistes et leur droit d'exercer sans subir de menaces ;
- élaboration et diffusion d'un guide des élections en Irak fournissant des informations sur les principes de la couverture professionnelle des élections, les droits des



© UNESCO / G. Boccardi

journalistes, le processus électoral, les contacts, une documentation historique et des consignes de sécurité, ainsi que des notes d'information concernant la législation internationale sur les droits de l'homme et en particulier sur le respect de la liberté d'expression.

La principale action du projet a été lancée fin 2004 et doit se poursuivre après le scrutin du 30 janvier qui appelait les Iraquiens à élire leurs

représentants à l'Assemblée nationale*. Ce volet a été mis en œuvre pour une période de trois mois (jusqu'en mars 2005) par le Secteur des sciences sociales et humaines et le Secteur de la communication et l'information de l'UNESCO, les partenaires de l'UNESCO et la société civile. ¶

Annali Kristiansen,
a.kristiansen@unesco.org
www.unesco.org/webworld/infocus/iraqvotes

ÉCHANGE D'EXPÉRIENCES ENTRE LE SÉNÉGAL, LE BURKINA FASO ET LE MALI

Un atelier sous-régional d'échange d'expériences sur le thème « *Décentralisation, droits humains, et gouvernance locale* » s'est tenu à Bamako du 16 au 18 décembre 2004, réunissant à côté des acteurs du projet, des représentants des gouvernements du Sénégal, du Burkina Faso et du Mali, des partenaires

au développement, des élus locaux, de la société civile ainsi que des universitaires. Cette rencontre était organisée dans le cadre du Projet UNESCO/Coopération luxembourgeoise de « *Formation aux droits humains, à la citoyenneté et à la démocratie locale au Sénégal, au Burkina Faso et au Mali* »* par l'Unité régionale pour les Sciences Sociales et Humaines, UNESCO Dakar / BREDa et le Bureau UNESCO Multi Pays de Bamako, en partenariat avec les Minis-

tères en charge de la décentralisation et des collectivités locales des trois pays concernés. Les nombreux échanges et débats suscités au cours de ces trois jours auront permis aux participants de prendre connaissance de l'état des lieux du processus de décentralisation dans les trois pays concernés, et de découvrir les premières avancées et résultats du projet, mais aussi de partager leurs expériences en matière de décentralisation et de droits humains.

De nombreux échanges ont également eu lieu sur la stratégie de mise en œuvre du projet UNESCO / Luxembourg dans les trois pays. Grâce à cet atelier, de nouvelles synergies partenariales ont pu être dégagées, qui faciliteront l'opérationnalisation du projet sur le terrain. Un rapport est disponible sur demande. ¶

Marie de Coune, et Firmin Matoko,
m.de-coune@unesco.org
f.matoko@unesco.org

* Voir *SHS Newsletter 06*

Migration sans frontières

Que se passerait-il si les contrôles frontaliers étaient supprimés et si les individus avaient le droit de circuler librement à travers le monde ?

Pour tenter de répondre à cette question, la Section des migrations internationales de l'UNESCO a lancé le projet Migration sans frontières (voir *Newsletter 04*) et demandé à une quinzaine d'experts venus de toutes les régions du monde d'étudier les implications de ce scénario. Le projet a stimulé le débat et la réflexion critique sur les politiques migratoires actuelles. Nous présentons ici un résumé de deux articles. Un livre sera publié prochainement qui regroupera l'ensemble des contributions. Le texte intégral des articles est disponible sur le site web.

Les frontières de la mobilité

Catherine Wihtol de Wenden, du CERI-Sciences Po de Paris, analyse les questions majeures que soulève la mobilité des personnes à l'ère de la mondialisation. La migration est devenue un véritable phénomène global qui touche toutes les régions du monde et qui joue un rôle essentiel dans une économie qui ne cesse de se mondialiser. On assiste à une augmentation des flux migratoires, dont la nécessité est souvent mise en avant. Cependant, les gouvernements et l'opinion publique, qui voient dans l'immigration une menace pour leur sécurité et leur économie, restent partisans de la fermeture des frontières. L'auteur souligne les paradoxes des frontières contemporaines sans cesse remises en cause par la circulation des marchandises, des capitaux, de l'information et des personnes, mais qui demeurent un symbole essentiel de la souveraineté des États. Elle soutient que les défis soulevés par la migration exigent une redéfinition profonde des politiques et des pratiques dans ce domaine. Si le droit d'émigrer est reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme, il est possible d'envisager à terme un véritable « droit à la mobilité » incluant le droit de sortie

et d'entrée. Dans un monde de libre circulation, la mobilité devient une ressource essentielle, à laquelle tous les êtres humains doivent avoir accès.

L'Europe sans frontières : rhétorique, réalité ou utopie ?

Jan Kunz et Mari Leinonen, de l'Université de Tampere (Finlande), font un tour d'horizon des défis soulevés par la libre circulation dans l'Union européenne. Les auteurs montrent que les flux migratoires entre les pays de l'UE restent faibles et que la mobilité touche essentiellement les universitaires, les professions libérales et les milieux d'affaires, les ouvriers étant beaucoup moins concernés par ce phénomène. Il ressort de ce constat que les craintes de voir déferler de grandes vagues migratoires s'avèrent infondées : l'élargissement de l'UE en 2004 avec l'adhésion de dix nouveaux États membres a suscité autant de craintes que l'entrée de l'Espagne, de la Grèce et du Portugal dans les années 1980, et ces mêmes arguments sont repris dans le débat sur l'adhésion de la Turquie. Les auteurs montrent que la mobilité est entravée non seulement par les frontières étatiques, mais également par les frontières socio-culturelles et linguistiques, ainsi que par le manque d'information sur les opportunités dans les autres pays de l'UE. En outre, la libre circulation se confronte aux systèmes de sécurité sociale et à l'État-providence, dans la mesure où la relative absence de coordination et la complexité des accords de l'UE dans ce domaine dissuadent les ressortissants de quitter leur pays. La libre circulation ne se limite donc pas à l'ouverture des frontières, il convient également de créer un espace plus cohérent sur le plan social et culturel.

Antoine Pécoud et Paul de Guchteneire, ¶

p.deguchteneire@unesco.org

www.unesco.org/shs/migration

CINÉASTES CHINOIS ET TRAVAILLEURS MIGRANTS

À l'occasion de la Journée des droits de l'homme (10 décembre) et de la Journée internationale des migrants (18 décembre), l'Institut de sociologie de l'Académie chinoise des sciences sociales et le Bureau de l'UNESCO à Beijing ont présenté le film *Jingzhe* du réalisateur chinois Wang Qunan. Plus de 300 spectateurs ont assisté à la projection et participé au débat qui a suivi. La projection de *Jingzhe* s'inscrit dans le cadre du projet « Ensemble avec les migrants », qui invite les réalisateurs chinois à présenter des films sur les difficultés que rencontrent dans leur vie quotidienne les travailleurs migrants en Chine, le but de cette initiative étant de sensibiliser le public à ces questions*.

Jingzhe, dont le titre évoque le premier coup de tonnerre du printemps qui réveille la vie sur terre, raconte l'histoire d'une jeune femme issue d'un milieu pauvre, qui tente d'échapper au mariage arrangé par sa famille. Elle quitte son village et trouve du travail dans la ville voisine, où elle rencontre un jeune homme qui la trompera. Déçue par l'amour et la vie de la ville, elle revient dans son village, retourne aux travaux agricoles, et finit par se marier et avoir un enfant. ¶

Elena Asciutti
et Geneviève Domenach-Chich,
g.domenach-chich@unesco.org

* Voir *SHS Newsletter 06*

L'UNESCO au cinquième Forum social mondial



© UNESCO / Bernard Ambry

Affiche de l'UNESCO pour le Forum social mondial.

Pour la quatrième fois, l'UNESCO a participé activement au Forum social mondial (FSM) qui s'est tenu cette année à Porto Alegre (Brésil) du 26 au 30 janvier.

Le FSM a réaffirmé sa capacité d'organiser la plus grande réunion de la société civile mondiale. De plus en plus cosmopolite, plus de 140 000 personnes de 119 pays y ont participé cette année, dont principalement des jeunes. La plupart des 2000 organisations et institutions présentes étaient des centres universitaires de recherche et de développement, devant pour la première fois les ONG d'activistes, mouvements sociaux ou politiques, syndicats et groupes religieux. Également pour la première fois, certaines organisations internationales étaient invitées, telles que le FMI, la Banque mondiale, la FAO, l'UNICEF, UN HABITAT et les Volontaires des Nations Unies. Elles s'ajoutaient ainsi à l'UNESCO, l'OIT et le PNUD, traditionnellement présentes.

Espaces thématiques

Cette année, le Forum était structuré autour d'onze « espaces thématiques ». Issue d'une ample consultation publique et dérivée de l'esprit de participation démocratique qui anime le Forum, cette organisation a permis une plus grande cohérence. Chaque espace comportait des salles de réunions pour les différentes activités, des services destinés au public

et un mur pour afficher les propositions finales du thème (plus de 350 propositions ont été affichées le dernier jour). L'UNESCO a co-organisé des activités liées aux thèmes : « Droits de l'homme », « Luites sociales et alternatives démocratiques », « Économies solidaires », « Défense des diversités » et « Éthique, cosmovision et spiritualités ».

Le Forum, « mouvement de mouvements », est l'un des plus importants lieux de rencontre, de réflexion et de propositions visant une orientation de la globalisation focalisée sur l'être humain et défendant les valeurs de solidarité, de justice, de paix, sur les droits de l'homme et sur la diversité des cultures et de savoirs.

Acteur indispensable : la société civile

La présence et participation de l'UNESCO au FSM est aujourd'hui réaffirmée par la volonté du système des Nations Unies de reconnaître la société civile comme une catégorie d'acteurs indispensable pour mener à bien la réforme du système grâce à la consolidation de partenariats renouvelés et face aux nouveaux enjeux pour une gouvernance plus démocratique et plurielle dans le paysage de la coopération internationale.

Au bout de cinq ans, l'espace public d'échange et de réflexion qu'est le FSM se trouve en plein processus d'institutionnalisation comme tout fait social ou politique. Les chemins de son évolution seront tracés avec ses partenaires et sans prétendre l'abstraction de conflits, source de vie sociale. ¶

Germán Solinís, unesco-wsf@unesco.org
www.unesco.org/shs/wsf5

UN SERVICE EN LIGNE POUR LES DÉCIDEURS

Créé en 1994, le Programme de Gestion des Transformations Sociales (MOST) est l'un des seuls programmes scientifiques inter-gouvernementaux assurant la promotion de la recherche internationale, interdisciplinaire et comparative en sciences sociales. MOST encourage notamment les analyses politiques abordant les sujets liés aux migrations internationales et à la diversité culturelle, au développement urbain, à la gouvernance mondiale, à la démocratie et aux droits humains, et à l'éradication de la pauvreté. Le Programme entretient également des liens étroits avec les Chaires UNESCO et les réseaux UNITWIN de coopération inter-universitaire. Par leurs activités de formation et de recherche en sciences sociales, ils contribuent ensemble au transfert des connaissances et à la promotion d'une solidarité académique mondiale.

Renforcer les liens entre recherche et politique

Depuis 2003, le Programme MOST de l'UNESCO s'est orienté tout particulièrement vers le renforcement des liens entre la recherche en sciences sociales et la prise de décisions politiques. Sa mission première est de promouvoir une culture empirique de formulation de politiques à niveau national, continental et international. Le Programme joue aussi un rôle d'interface unique entre l'UNESCO et ses partenaires dans les domaines de la recherche, du soutien et de la prise de décisions.



Une revue en ligne

Le site Internet actualisé que MOST inaugure en ce début d'année reflète précisément ces orientations. Visant à assurer la gestion des connaissances et l'interconnexion des réseaux au service de la formulation de stratégies, il propose des contenus et des services spécialement conçus pour aider les décideurs à apporter des réponses adaptées à des questions sociétales complexes.

Une information « à la carte »

Ainsi, le Programme a développé des méthodologies avancées d'élaboration de l'information. Produit-phare du nouveau site, un service en ligne permettra l'accès rapide à une information comparative pertinente de façon interactive et intuitive. Les utilisateurs pourront créer des profils de recherche basés sur des catégories thématiques, produire des rapports « à la carte » en sélectionnant des contenus au sein même des documents originaux, et construire facilement des bibliographies personnalisées. Cet outil novateur de gestion des connaissances permettra en outre de comparer des cas similaires et d'évaluer l'applicabilité des options politiques disponibles. La mise en place de ce service s'inscrit bien dans le mandat de l'UNESCO de « faciliter la coopération politique, le partage des connaissances et la coopération internationale. » ¶

Vincent Maugis et Christina von Furstenberg,
c.von-furstenberg@unesco.org
www.unesco.org/shs/most

“Managing Migration and Diversity in the Asia Pacific Region and Europe” (Gérer les migrations et la diversité dans la région Asie-Pacifique et en Europe)

International Journal on Multicultural Societies (IJMS), vol. 6, n° 2

Une série d'événements récents, dont la guerre contre le terrorisme, ont focalisé l'attention sur les problèmes liés aux migrations, à l'intégration et au multiculturalisme. Si les facteurs intérieurs jouent un rôle crucial dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques nationales, l'actualité démontre que la situation internationale a des répercussions significatives sur l'évolution des politiques des États-nations en matière de migrations et d'intégration des populations migrantes. Face à ces événements et à la mondialisation croissante de la société, il est essentiel de poursuivre le développement d'un ensemble conséquent d'études en sciences sociales permettant de dépasser le « nationalisme méthodologique », non seulement pour étendre les perspectives de la recherche elle-même, mais également pour contribuer à l'élaboration de politiques internationales, en matière de migrations et de diversité culturelle, fondées sur le respect des droits de l'homme.

C'est dans ce contexte que le nouveau numéro thématique de la revue de l'UNESCO *International Journal on Multicultural Societies (IJMS)*, paru en décembre 2004, apporte sa contribution au débat sur les défis actuels des politiques de migration et d'intégration. Les numéros précédents (vol. 5, nos 1 et 2) avaient abordé les différences des modèles en matière de diversité culturelle dans les pays industrialisés et postcoloniaux. Le dernier numéro traite des problèmes et des politiques liés à l'entrée et l'établissement des migrants et de leurs descendants dans la région Asie-Pacifique et en Europe.



Les études ont été réunies pour permettre d'élargir les perspectives de la recherche en sciences sociales sur les migrations.

Sommaire :

- “Crossing Borders: Race, Migration and Borders in South-East Asia” (Transfrontières : race, migrations et frontières en Asie du Sud-Est) par Amarjit Kaur.
- “Is State Sovereignty Declining? An Exploration of Asylum Policy in Japan” (Le déclin de la souveraineté des États ? Étude sur la politique en matière d'asile au Japon) par Hideki Tarumoto.
- “Will Migrant Remittances Continue Through Time? A New Answer to an Old Question” (Les envois de fonds de migrants sont-ils un phénomène durable ? Nouvelle réponse à une vieille question) par Elizabeth Grieco.
- “Theorizing Return Migration: the Conceptual Approach to Return Migrants Revisited” (Pour une théorie de la migration de retour : nouveau regard sur l'approche conceptuelle de la question) par Jean-Pierre Cassarino
- “Alive and Kicking? Multiculturalism in Flanders” (Vivant et bien vivant ? Le multiculturalisme en Flandre) par Dirk Jacobs.
- “The Management of Multiculturalism: Coming to Terms with the Multiplication of Experienced Difference” (La gestion du multiculturalisme : faire face à la multiplication des différences de vécu) par Hans Siebers ¶

Caroline Bacquet et Paul de Guchteneire,
p.deguchteneire@unesco.org

Tous les articles de la revue *International Journal on Multicultural Societies* (en anglais seulement) peuvent être téléchargés sur le site Web de l'UNESCO à l'adresse www.unesco.org/shs/ijms



Studies on Human Rights 2004 – Struggle against Discrimination (La lutte contre la discrimination)

Studies on Human Rights est une nouvelle publication annuelle réunissant des documents de recherche sur différents aspects des droits de l'homme. Le thème du premier numéro – la lutte contre la discrimination – a été retenu par l'UNESCO dans le cadre des activités de suivi de la troisième Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, tenue à Durban (Afrique du Sud) en 2001. Dans ce numéro, sept auteurs d'Afrique, d'Asie, des pays arabes et d'Amérique du Nord dénoncent les différentes formes de discrimination rencontrées dans plusieurs pays et régions du monde : xénophobie, racisme, discrimination raciale, antisémitisme et islamophobie. Vous pouvez vous procurer *Studies in Human Rights* (anglais seulement) auprès de la Division des droits de l'homme et de la lutte contre la discrimination de SHS. ¶

La publication est également disponible en ligne : www.unesco.org/shs/humanrights/promotion

La Revue internationale des sciences sociales (Numéro 182 – décembre 2004) Le Forum social mondial et les cultures du politique

Conseillers de la rédaction : Chloé Keraghel et Jai Sen

Notre époque est celle de la montée en puissance de formes politiques dramatiquement transformées, parmi lesquelles les sociétés civiles aux niveaux local, national, transnational et mondial, de même que de nouveaux réseaux

mondiaux de réfugiés, de migrants et de groupes religieux. Parmi les manifestations de la société civile mondiale, l'une des plus visibles est le Forum social mondial, qui a tenu sa première réunion mondiale à Porto Alegre au Brésil en janvier 2001. Partant de l'analyse et du diagnostic des enjeux, le Forum vise à encourager la formulation de propositions et de stratégies alternatives face à la « pensée unique » néo-libérale et à toutes les formes de fondamentalisme. La croissance spectaculaire de la participation à la réunion mondiale – de 25.000 environ en 2001 à plus de 100.000 en 2004 – témoigne de la pertinence du Forum pour les gens du monde entier. S'il se dit « social », cependant, le Forum exprime une idée fondamentalement politique, et promeut un vocabulaire, une grammaire, une culture spécifiques du politique. Ce numéro se propose de mener une exploration ambitieuse, critique et résolument plurielle de l'idée et du concept de l'« espace ouvert » comme notion politique-culturelle, en mettant l'accent sur le Forum et sur la ou les culture(s) politique(s) qu'il s'attribue. De ce point de vue, le Forum constitue à la fois une expérience importante et, à bien des égards, un paradoxe. D'un côté, il propose une vision riche d'un « espace ouvert » pour des mouvements qui défient les empires et célèbrent la diversité et la pluralité. D'un autre côté, l'espace ouvert est circonscrit par une conception spécifique du politique et par une orientation idéologique spécifique. La multiplicité peut-elle se pérenniser dans le cadre d'une idée plus large, singulière, « unique », et en rapport avec elle ? La culture d'une politique de l'« espace ouvert » peut-elle fonctionner de manière cohérente à la fois à l'intérieur du Forum et dans ses relations avec le monde qu'il s'efforce de transformer ? ¶

John Crowley, j.crowley@unesco.org
www.unesco.org/shs/issj

Deux nouvelles brochures sur SHS

SHS a récemment publié deux brochures présentant le travail de l'UNESCO dans le domaine des sciences sociales et humaines : *Stratégies et actions* et *Le Guide du partenariat*.

Stratégies et actions donne une vue générale du travail du Secteur ainsi que des programmes et projets en cours au Siège et dans les Bureaux régionaux de l'UNESCO.

Le Guide du partenariat décrit huit différents types de partenariat : le rôle de conseil, l'accueil d'activités, l'aide à la recherche, la coordination de réseaux, le recrutement d'experts, le financement de programmes et d'activités, l'octroi de fonds pour des bourses et l'aide à la communication.

Les deux publications sont disponibles en français et en anglais. Elles sont également accessibles en ligne : www.unesco.org/shs/partnership www.unesco.org/shs/programme



Forum international sur les interfaces entre politiques et sciences sociales

5-9 septembre 2005
Buenos Aires, Argentine
www.unesco.org/shs/ifsp

Des sciences sociales d'excellence, utilisées efficacement, sont la clef pour relever les défis des transformations sociales contemporaines. Ceci implique une action ciblée en vue de combler le fossé entre la sphère de la recherche en sciences sociales et celle des politiques. En partenariat avec le Gouvernement de la République d'Argentine, et avec le soutien de multiples représentants du monde académique, politique et des ONG, l'UNESCO (à travers son programme MOST) propose un cadre innovatif pour jeter un pont entre ces deux sphères.

Des sciences sociales d'excellence pour relever les défis des transformations sociales

La première société vraiment mondiale de l'histoire humaine est confrontée à des défis majeurs qui remettent en cause son caractère, son potentiel démocratique et même sa survie. Ces défis sont mondiaux parce que les dynamiques qui les portent sont largement partagées : urbanisation, changements démographiques et technologiques, ou transformations environnementales induites par l'homme. De même, des processus locaux très spécifiques peuvent être liés par un réseau surdensifié d'échanges mondiaux.

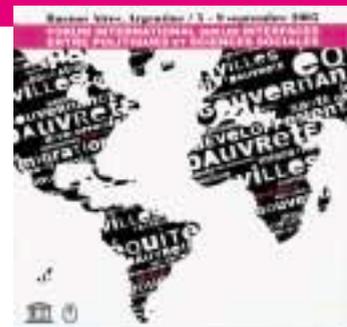
Au moment où des capacités accrues d'action se révèlent nécessaires, on est confronté simultanément à un manque de connaissance de ces défis et à notre incapacité à y répondre. L'urbanisation massive, qui apporte avec elle à la fois de grands avantages et de graves problèmes, apparaît comme un phénomène incontrôlable échappant à tout processus collectif réfléchi. L'éducation de masse

apporte l'alphabétisation au plus grand nombre de la population mondiale mais entraîne contradictoirement la nécessité de repenser sa vraie nature à la lumière de nouvelles technologies et de nouveaux modes d'apprentissage. Le développement d'un régime de plus en plus cohérent de régulations juridiques internationales a incorporé avec succès les nombreux nouveaux États qui ont obtenu leur indépendance dans les 50 dernières années. Mais ce développement a aussi ébranlé les conceptions traditionnelles de souveraineté sans offrir une image claire d'une structure étatique alternative. Et nous observons, souvent de manière fataliste, comment la richesse croissante produit des processus de développement inégal, comme si nous manquions de connaissances pour comprendre le pourquoi et de capacités pour opérer un changement.

Une science sociale rigoureuse est une science sociale utilisable

Dans tous ces domaines et ailleurs, les enjeux des politiques sont inséparables des enjeux des sciences sociales. Seule une analyse rigoureuse des dynamiques sociales peut fournir aux décideurs politiques et aux représentants de la société civile qui souhaitent formuler leurs politiques, les outils montrant pourquoi des réformes bien intentionnées peuvent échouer, quels peuvent être les effets des actions proposées ou encore comment atteindre au mieux des objectifs socialement désirables. Au contraire, sans analyse rigoureuse, le terrain est ouvert aux préjugés, aux dogmes et aux choix simplistes qui, eux, peuvent aggraver les problèmes qu'ils sont censés résoudre.

Le fait qu'on continue ainsi d'ignorer dans la prise de décisions politiques majeures (qui intéresse l'essence même des sciences sociales) ce qu'une science



© UNESCO / Aude Perrier

Les défis de la société planétaire dépassent très largement les domaines des sciences sociales, mais sans les sciences sociales, ces défis ne pourront simplement pas être relevés.

sociale rigoureuse et pertinente peut apporter est moins imputable à l'échec des experts en science sociale ou des décideurs politiques qu'à l'inadéquation des relations entre eux. Les spécialistes des sciences sociales et les décideurs politiques posent inévitablement – et c'est tout à fait normal – des questions différentes, interviennent sur des échelles de temps différentes et sont jugés sur des critères différents. Nonobstant, ils font partie de la même société. La connaissance recherchée par les sciences sociales est précisément celle dont la politique a besoin pour être efficace et pour rendre compte démocratiquement de son action.

Il s'agit donc de combler le fossé entre sciences sociales et politique, en rendant intelligible les domaines d'intérêt des politiques en termes de sciences sociales et la connaissance produite par celles-ci en termes de politiques. En d'autres mots, il faut réaliser une traduction des domaines d'intérêt des uns vers les autres.



→ Un cadre institutionnel innovant, qui favorise des sciences sociales pertinentes pour les politiques

Ce Forum sur les interfaces entre les sciences sociales et les politiques ouvre précisément un espace nouveau pour cet exercice de traduction. Son Comité directeur international réunit des représentants d'institutions et de réseaux de professionnels des sciences sociales, des bailleurs de fonds nationaux et internationaux et des ONG concernées. Bien que n'étant pas un forum de type académique, il n'en aura pas moins le niveau d'excellence, étant donné qu'il se propose de rassembler les représentants des sciences sociales et du monde politique à la quête d'un langage commun et de termes d'engagement partagé.

Le Forum se concentrera sur **quatre thèmes-clé** où l'expertise en sciences sociales est indispensable pour une intervention politique efficace :

- politiques sociales ;
- décentralisation et questions urbaines ;
- problèmes et dynamiques mondiaux ;
- processus d'intégrations régionales.

Le Forum comprendra des sessions plénières avec des intervenants de haut niveau, des séminaires thématiques rassemblant des experts internationaux invités, des ateliers animés par des académiques, des militants et des décideurs politiques qui auront répondu à l'appel de contributions, et des réunions de consultation fermée facilitant les contacts entre les acteurs-clé de l'interface entre recherche et politique.

Frais de participation :

Gouvernements, organisations et institutions : 150 us \$
Chercheurs et particuliers : 50 us \$
Étudiants : 10 us \$
Journalistes : gratuit

Date limite d'inscription au Forum :

30 juin 2005

Appel à des propositions d'ateliers

Les propositions d'ateliers pour le Forum sont recevables de la part d'institutions académiques, de gouvernements, d'organisations non gouvernementales et internationales ou de toute autre institution pertinente. Les propositions d'ateliers et d'articles soumises par des individus ne pourront pas être prises en compte dans le cadre de cet appel.

Les ateliers devront porter sur les relations entre les problèmes politiques et la recherche en sciences sociales, en référence aux quatre thèmes du Forum (voir ci-contre). Ils devront être d'une durée minimum d'une demi-journée et maximum de six demi-journées.

Veillez noter qu'aucun soutien financier ne pourra être fourni par le Comité directeur international pour un atelier organisé dans le cadre du Forum.

Soumission de propositions

Pour savoir comment soumettre une proposition d'atelier, veuillez vous référer à l'adresse suivante :

www.unesco.org/shs/ifsp

Vous y trouverez également le descriptif des quatre thèmes, les formulaires de participation et les formulaires de proposition d'ateliers.

Date limite de soumission

des propositions : 15 avril 2005.

Contacts :

- pour toute information concernant la soumission de propositions d'ateliers : ifspworkshops@unesco.org
- pour toute information supplémentaire : UNESCO, SHS/SRP/POC
1 rue Miollis
75732 Paris CEDEX 15, France
ifsp@unesco.org

AVRIL

4-6 avril : Première réunion intergouvernementale d'experts destinée à mettre au point un projet de déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique.
Paris, France.
(h.tenhave@unesco.org)

5 avril : Séminaire sur « Les genres et la globalisation », organisé dans le cadre de la série Les questions de genre dans les sciences sociales et humaines.
Paris, France.
(v.moghadam@unesco.org)

19 avril : Semer les graines de la paix dans le bassin de la rivière Mekong. Activités pour promouvoir la paix.
Ho Chi Minh-Ville, Viet Nam.
(s.sophia@unesco.org)

MAI

2-3 mai : Conférence internationale « Sécurité humaine et paix en Asie Centrale ».
Bishkek, Kirgystan.
(peace&security@unesco.org)

10 mai : Séminaire sur « Les questions de genre et le Sommet mondial sur la société de l'information », organisé dans le cadre de la série Les questions de genre dans les sciences sociales et humaines.
Paris, France.
(v.moghadam@unesco.org)

10 mai : Semer les graines de la paix dans le bassin de la rivière Mekong. Activités pour promouvoir la paix.
Province du Yunnan, Chine.
(s.sophia@unesco.org)

10-11 mai : Conférence sur la migration en Asie Centrale.
Almaty, Kazakhstan.
(p.fernandez@unesco.org)

16-17 mai : Symposium sur « Recherche scientifique sur l'être humain et les politiques de santé publiques ».
Bogota, Colombie.
(a.saada@unesco.org)

16-18 mai : Premières Journées de bioéthique.
Dakar, Sénégal.
(c.marias@unesco.org)

17 mai : Semer les graines de la paix dans le bassin de la rivière Mekong. Activités pour promouvoir la paix.
Yangon, Myanmar.
(s.sophia@unesco.org)

18 mai : Atelier d'information et de formation sur la bioéthique pour les pays des Andes.
Bogota, Colombie.
(a.saada@unesco.org)

25-27 mai : Séminaire international « Entre la Philosophie de la Biologie et la Philosophie de l'Écologie : évolutionnismes, écologies et éthiques ».
Paris, France.
(h.tenhave@unesco.org)

30 mai-1 juin : Promouvoir l'autonomisation des femmes dans la région des Grands Lacs : violence, paix et leadership des femmes.
Addis Ababa, Éthiopie.
(v.moghadam@unesco.org)

JUIN

7 juin : Séminaire sur « Les questions de genre et la citoyenneté », organisé dans le cadre de la série Les questions de genre dans les sciences sociales et humaines.
Paris, France.
(v.moghadam@unesco.org)

14 juin : Semer les graines de la paix dans le bassin de la rivière Mekong. Activités pour promouvoir la paix.
Phnom Penh, Cambodge.
(s.sophia@unesco.org)

19-22 juin : II^e Congrès national bolivien sur la bioéthique.
La Paz, Bolivie.
(a.saada@unesco.org)

21-23 juin : Deuxième réunion intergouvernementale d'experts destinée à mettre au point un projet de déclaration relative à des normes universelles en matière de bioéthique.
Paris, France.
(h.tenhave@unesco.org)

23 juin : Atelier de formation du réseaux REDBIOETICA.
La Paz, Bolivie.
(a.saada@unesco.org)